MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport annuel 1981 - 1982

Québec

Manuscrit:
Ministère de la Fonction publique

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-10037-9
ISSN 0707-2619

© Éditeur officiel du Québec

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport annuel 1981 - 1982

Québec

Québec, janvier 1983

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du ministère de la Fonction publique, pour l'année financière 1981-1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre

Denise LeBlanc-Bantey

Table des matières

	Page
Avant-propos	1
I. Activités courantes	3
Les Programmes égalité en emploi	3
Femmes	3
Personnes handicapées	3
Communautés culturelles	4
Autochtones	4
La Direction générale des emplois et des ressources humaines	4
Classification et évaluation des emplois	5
Dotation et classement	5
Développement des ressources humaines	5
Élaboration des conditions de travail	6
La Direction générale des relations du travail	6
Relations du travail	6
Greffe	6
La Direction générale du personnel d'encadrement	7
Direction des cadres supérieurs	7
Personnel de maîtrise	7
Développement des ressources humaines	7
Renouvellement de carrière	8
Formecadres	8
Centre d'évaluation	8
La Direction générale des systèmes d'information de gestion	8
SAGIP	9
Les autres activités et services	9
Consultation en organisation	9
Vérification	9
Analyse de la rémunération	9
Communications	10

II. Réalisations principales 10

La loi 12 10
La Commission Bisaillon 11
La gestion du personnel d'encadrement 13
Les relations du travail — la loi 22 15
Les systèmes d'information de gestion — SAGIP III 15

Annexe A 17

Annexe B 29

Avant-propos

Il y a déjà quelque trois ans, l'Assemblée nationale adoptait une nouvelle Loi de la fonction publique qui, en matière de gestion du personnel, octroyait au ministère de la Fonction publique le rôle particulier de l'encadrement et du conseil aux divers ministères et organismes.

Le ministère a, depuis, procédé régulièrement à divers ajustements à sa réglementation et aux directives et énoncés de politique, afin de les adapter le plus possible à la problématique de la gestion du personnel.

À ce titre, l'année 1981-1982 n'a pas fait exception et deux nouvelles législations ont été adoptées pour amender la Loi sur la fonction publique. L'une, la loi "12", visait principalement à faciliter la mise en oeuvre de la politique gouvernementale d'égalité en emploi en permettant certaines procédures particulières lors de concours de recrutement et de promotion. Quant à la loi "22", elle répondait aux demandes de nombreux agents de la paix désirant être représentés par des syndicats plus homogènes.

Cette dernière année s'est aussi caractérisée par une conjoncture économique de plus en plus difficile qui n'a pas manqué d'affecter le gouvernement et de l'amener à revoir ses diverses politiques dans le but d'accroître constamment sa productivité.

Cette réflexion sur le plan de la gestion du personnel a suscité une remise en question des diverses pièces législatives et réglementaires. Dans cette optique, le gouvernement a confié à une commission spéciale de l'Assemblée nationale, dite "Commission Bisaillon", le mandat de se pencher sur les divers aspects de la Loi sur la fonction publique et de suggérer les correctifs qu'il serait souhaitable d'y apporter.

Cette commission a réalisé plusieurs recherches et entrevues pour déposer à la mi-mars un rapport de consultation devant mener à des audiences publiques. Le rapport final, qui sera remis au cours du mois de juin, offrira au ministère des éléments d'information importants en regard de sa réflexion sur la révision générale de la gestion du personnel de la fonction publique.

Cette brève rétrospective de l'année 1981-1982 illustre certains des faits saillants contenus dans le présent rapport. À la lecture, on notera un changement quant à la présentation du document. L'année dernière, un bilan regroupé par sujet remplaçait la description des activités du ministère par unité administrative. Il appert cependant que cette présentation exhaustive ne permettait pas de faire ressortir les éléments principaux des activités. Aussi, ne retrouvera-t-on dans ce rapport que les faits marquants du dernier exercice financier de même qu'une description sommaire des diverses facettes du mandat du ministère. Enfin, pour la troisième année consécutive, le rapport contient une annexe statistique qui regroupe de multiples données sur le personnel des ministères et des organismes gouvernementaux.

I. Activités courantes

Cette première section du rapport décrit succintement le mandat de chacune des directions générales du ministère et présente un aperçu des principales réalisations au cours de l'année 1981-1982.

Les quatre premiers tableaux de l'annexe A contiennent de l'information additionnelle sur la structure du ministère, son budget, ses ressources humaines et la répartition de ses effectifs par élément de programme.

Les Programmes égalité en emploi

Les Programmes égalité en emploi comprennent les divers programmes ayant comme objectif principal l'égalité en emploi dans la fonction publique pour des groupes spécifiques, notamment les femmes, les personnes handicapées et les communautés culturelles. Ils sont regroupés dans une entité, laquelle est chargée:

- de déterminer et de rendre opérationnelles des stratégies de changement nécessaires à l'implantation de l'égalité en emploi pour les différents groupes visés;
- de voir à la préparation d'instruments de diagnostic et d'évaluation dans le domaine égalité en emploi à la fonction publique;
- de coordonner la mise en application de programmes;
- de concevoir et, au besoin, d'exécuter des projets spéciaux concernant la carrière et la promotion des personnes visées.

Au cours du dernier exercice financier, un poste de sous-ministre adjointe spécialement chargée de ce dossier a été créé au sein du ministère de la Fonction publique et ce, afin de donner une impulsion accrue à la politique d'égalité en emploi. Ce poste, en permettant un accès direct aux centres de décision de tous les ministères et organismes gouvernementaux, devrait en effet favoriser une progression plus efficace de l'implantation de la politique.

Femmes

Au cours de l'exercice 1981-1982, le ministère de la Fonction publique a procédé à la consolidation des mesures développées par les ministères et les organismes pour atteindre les objectifs de la politique d'égalité en emploi pour les femmes dans la fonction publique.

Un bilan provisoire permet d'évaluer à plus de 4 000 jours-personnes le temps prévu d'ici l'été 1982 pour la sensibilisation du personnel d'encadrement et pour une réflexion sur un plan de carrière par le personnel de soutien administratif.

On constate, au cours de cette deuxième année, une participation nettement accrue des gestionnaires à l'élaboration d'un plan d'action ministériel, où les objectifs de sensibilisation cèdent le pas à ceux touchant la formation et le perfectionnement. L'une des mesures souvent mise de l'avant consiste à libérer les employées sur le temps de travail, pour leur permettre de suivre des cours à un rythme accéléré en vue de l'obtention d'un diplôme d'études.

Le ministère de la Fonction publique a rendu possible la présentation, aux fonctionnaires de Québec et de Montréal, d'une création collective visant une sensibilisation à la question du harcèlement sexuel en milieu de travail. Vingt-quatre représentations ont été données; huit mille personnes de toutes catégories y ont assisté.

Un comité pluriministériel s'est penché sur la question soulevée par l'article 19 de la Charte des droits de la personne, soit le salaire égal pour un travail équivalent. La recommandation du comité est prévue pour le 1er juillet 1982.

Au 31 mars 1982, le Comité de surveillance avait tenu six réunions portant notamment sur l'analyse et l'évaluation des plans d'action 1980-1981 et 1981-1982, et sur l'opportunité de développer des instruments uniformes pour la présentation de ces plans d'action.

Personnes handicapées

Dans le cadre de la politique d'égalité en emploi pour les personnes handicapées, les ministères et les organismes ont été appelés, en 1981-1982, à préparer et à déposer un plan d'action, en spécifiant des activités reliées aux objectifs de la politique et en les assortissant d'échéanciers de réalisation et d'indicateurs d'évaluation.

Des agents ministériels ont été désignés en vue d'assurer l'implantation de la politique dans chacun des ministères et des organismes. Au cours de cette période, le ministère a réalisé une campagne de sensibilisation à l'aide de divers moyens de communication. Par ailleurs, une banque de personnes-ressources et une littérature abondante, auxquelles les ministères et les organismes peuvent faire appel, ont été constituées.

De plus, le ministère a participé au sommet socio-économique sur la personne handicapée et une mission gouvernementale de fonctionnaires est allée en France, dans le cadre de la coopération France-Québec, étudier l'ergonomie des personnes handicapées.

Communautés culturelles

La politique d'égalité en emploi dans la fonction publique pour les membres des communautés culturelles, annoncée à la fin de l'exercice 1980-1981, a donné lieu, en cours d'année, à des travaux préparatoires à sa mise en place tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration publique.

Dans le cadre gouvernemental, des mémoires ont été préparés pour assurer à cette politique une démarche identique à celle des deux autres, dans une optique d'économie des ressources tant humaines que financières. Comme c'est une politique qui met l'accent sur les moyens d'attirer des membres des communautés culturelles dans la fonction publique, des études ont été menées pour clarifier certains aspects de l'attraction, notamment en regard de règlements à modifier pour écarter des obstacles dans le processus et en regard de programmes de français à prévoir pour d'éventuels candidats à la fonction publique.

Tout au long de l'année des efforts de sensibilisation et d'information ont été faits pour intéresser les communautés culturelles à participer à l'administration gouvernementale. Outre les rencontres individuelles et les échanges par voie de communications orales et écrites, les responsables de ce programme ont été amenés à collaborer à des tables de travail avec certains organismes clefs des communautés culturelles. Des échanges particuliers ont eu lieu avec l'université Concordia pour faire reconnaître les étudiants de premier et de second cycles de l'École des affaires communautaires et publiques comme stagiaires éventuels dans les institutions de la fonction publique.

Le ministère de la Fonction publique a inscrit au règlement concernant l'embauche des occasionnels ces programmes de l'université Concordia, aux fins de stages coopératifs.

Autochtones

Au cours de l'exercice, des travaux ont été menés pour décrire la problématique et élaborer un avant-projet de politique d'embauche pour les Indiens et les Inuit, les programmes d'égalité en emploi devant s'occuper aussi de cette clientèle spécifique. Les obligations contractées par le Québec dans la convention de la Baie-James et du Nord québécois et dans celle avec les Nascapis impliquent des modifications dans les modalités d'embauche et la fourniture de cours de perfectionnement pour les membres de ces groupes amérindiens, qui désirent travailler dans la fonction publique.

Le ministère a continué ses sessions de sensibilisations des fonctionnaires aux problèmes nordiques. Les fonctionnaires embauchés au cours de l'année pour travailler en relation avec le milieu et les populations nordiques, ont été ainsi familiarisés avec les us et coutumes, les conditions de vie et les contraintes du territoire et du climat. La section 1.2 précise les résultats du programme.

La Direction générale des emplois et des ressources humaines

La Direction générale des emplois et des ressources humaines (DGERH) assume à l'égard de toutes les catégories de personnel autres que celles des personnels d'encadrement et des cabinets des ministres, les responsabilités relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques, des règlements, des normes et des directives concernant:

- la classification et l'évaluation des emplois;
- la dotation en personnel et le classement des employés;
- la gestion et le développement des personnels visés;

— les conditions de travail de ces personnels.

La structure de la DGERH repose sur quatre unités administratives:

— la Direction de la classification et de l'évaluation des emplois;

— la Direction de la dotation et du classement;

— la Direction du développement des ressources humaines;

— la Direction de l'élaboration des conditions de travail.

Classification et évaluation des emplois

La mise à jour de la réglementation, afin de l'adapter à de nouvelles réalités d'emploi, a constitué une part importante des activités en matière de classification. En avril 1981, dans les catégories du PBTA (personnel de bureau, techniciens et assimilés), des agents de la paix, des ouvriers et des enseignants, 51 dossiers de classification étaient à l'étude. Quelque 9 nouvelles requêtes se sont ajoutées à ce nombre au cours de la dernière année. (tableaux 5 et 6 - annexe A)

En 1981-1982, le ministère a poursuivi son analyse de la situation particulière des employés de secrétariat. Tout en maintenant son objectif d'abolir le classement-moquette comme tel, il s'est également préoccupé des perspectives d'avancement de ces employés. Le ministère a donc orienté ses travaux en fonction d'une solution globale aux problèmes en partie inhérents au système de classification qui régit actuellement ces employés.

Par ailleurs, la détermination du niveau de la majorité des emplois (autres que cadres) a été déléguée aux ministères et aux organismes. Certains organismes* ont cependant préféré que l'analyse, la description et l'évaluation (DNE) de leurs emplois soient effectuées par le ministère de la Fonction publique. Soixante-quatre postes situés dans ces organismes ont fait l'objet d'une évaluation par le ministère.

De plus, le ministère a procédé à l'évaluation des emplois d'attaché d'administration et des emplois non régis explicitement par les règlements de classification (tableau 7 - annexe A).

Dotation et classement

Aux fins de mutation, le ministère doit constituer et administrer une banque interministérielle d'information dans laquelle sont versées chaque année, et conservées jusqu'au premier janvier de l'année suivante, toutes les demandes de mutation reçues durant l'année en cours, lesquelles sont mises à la disposition des ministères et des organismes.

Au cours de l'année 1981, quelque 5 257 fonctionnaires, excluant les personnels de gérance intermédiaire et de direction supérieure, se sont ainsi inscrits à la banque centrale des demandes de mutation; 498 fonctionnaires ont été mutés par l'intermédiaire de la banque pendant cette même période. Par ailleurs, un total de 737 offres de mutation concernant ce personnel a été publié en 1981, amenant la mutation de 279 fonctionnaires.

Développement des ressources humaines

Conformément à la politique-cadre de développement planifié des ressources humaines, le ministère s'est préoccupé de fournir aux ministères et aux organismes les outils et les données nécessaires à la planification du développement de leurs ressources humaines et ce, dans le cadre des plans annuels de développement.

Un manuel d'accueil a été conçu à l'intention du nouveau personnel de la fonction publique afin de favoriser une meilleure intégration des individus à leur milieu de travail. Ce manuel devrait être diffusé prochainement.

Le ministère de la Fonction publique coordonne de plus le programme pluriministériel des cours de langue; quelque 72 personnes y ont participé en 1981-1982. Au cours du dernier exercice, le programme de préparation à la retraite a rejoint 617 fonctionnaires et 411 conjoints. Ce programme, offert sur une base volontaire, porte sur les aspects matériels, financiers, de la santé et psychologiques de la retraite.

Le programme d'initiation au Québec nordique vise à bien informer et à sensibiliser le fonctionnaire allogène aux us et aux coutumes des per-

* Commission de la protection du territoire agricole; Commission des valeurs mobilières; Régie de l'électricité et du gaz; Régie des entreprises de construction; Tribunal de l'expropriation.

sonnes vivant sur ce territoire, ainsi qu'à toutes les autres particularités du Québec nordique. Il s'adresse au fonctionnaire appelé à travailler dans ce milieu, qu'il y réside ou non. En 1981-1982, huit sessions ont été dispensées à 150 employés de 20 ministères et organismes.

Dans un autre ordre d'idées, le ministère, par son Centre de consultation individuelle, offre au personnel autre que celui d'encadrement, une assistance professionnelle dans l'orientation et la planification de la carrière ainsi que dans la recherche de solutions à des problèmes de fonctionnement face au milieu de travail. Au cours du dernier exercice, le ministère a ainsi accordé plus de 400 entrevues et ouvert près de 250 dossiers.

Élaboration des conditions de travail

Au cours du dernier exercice, le ministère a élaboré un projet de politique concernant le travail à temps partiel dans la fonction publique. Un cadre général a été préparé, contenant les conditions de travail applicables aux employés à temps partiel. Ces conditions ont été déterminées à partir de celles des employés à temps plein, auxquelles on a appliqué la règle du prorata.

La Direction générale des relations du travail

La Direction générale des relations du travail assume notamment à l'égard de toutes les catégories de personnel autres que celles de personnels d'encadrement et des cabinets des ministres, les responsabilités relatives:

- à la négociation, à l'interprétation et à la surveillance de l'application des conventions collectives de travail;
- à l'interprétation et à la surveillance de l'application de la réglementation des conditions de travail applicables par extension aux employés qui, parmi les personnels visés, ne sont pas syndicables;
- au règlement des appels et des griefs des personnels visés;
- aux relations syndicales.

Cette direction générale comprend:

- la Direction de relations du travail des personnels professionnels et enssignants;
- la Direction de relations du travail des personnels de bureau, techniciens, ouvriers et assimilés;
- la Direction de relations du travail des agents de la paix;
- le Greffe.

Relations du travail

Les négociations avec le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique se sont poursuivies en 1981-1982, la convention collective venant à échéance le 31 mars 1981. Des précisions sur le déroulement de ces négociations sont apportées à la section 2.4 du présent rapport.

Les conventions collectives signées avec les autres unités accréditées du secteur public viendront à terme le 31 décembre 1982. En vertu des dispositions du Code du travail, cette échéance signifie que la phase des négociations pour la prochaine ronde s'ouvrira au début de juillet 1982, soit à compter du cent quatre-vingtième (180e) jour précédant la date d'expiration des conventions.

Par ailleurs, le nouveau règlement concernant les conditions de travail des avocats et notaires a été adopté en décembre 1981. Ce règlement vise quelque 350 employés.

Dans le cadre du mandat de surveillance de l'application des conventions collectives de travail, les relations avec les ministères et les organismes ont pris la forme d'activités d'information, de formation, de conseil et d'assistance, de production de documentation destinée aux agents de gestion du personnel et aux gestionnaires.

De même, les relations ont été maintenues avec les différentes unités syndicales et ce, par les comités paritaires créés par les conventions collectives de travail, que ce soit des comités permanents comme les comités de relations professionnelles, les comités paritaires d'assurances ou des comités responsables d'une tâche à réaliser dans un délai donné.

Greffe

Les activités du ministère en matière d'arbitrage des griefs sont illustrées au tableau 8 (annexe A). En 1981-1982, 3 307 dossiers ont été ouverts pour l'ensemble des unités syndicales.

La Loi sur la fonction publique prévoit l'institution de comités d'appel pour les fonctionnaires non régis par une convention collective, lorsqu'il n'existe pas pour eux de recours auprès de la Commission de la fonction publique. Le tableau 9 (annexe A) rapporte un relevé des appels présentés au cours du dernier exercice financier par ces personnels, selon le groupe auquel ils appartiennent et la disposition des appels.

La Direction générale du personnel d'encadrement

La Direction générale du personnel d'encadrement assume, à l'égard de toutes les catégories de personnel d'encadrement autres que les dirigeants et les membres d'organisme, les sous-ministres, les sous-ministres associés et adjoints et le personnel d'encadrement des cabinets des ministres, les responsabilités relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques, règlements, normes et directives concernant:

- la classification et, à l'exception des emplois des fonctionnaires des cadres supérieurs, l'évaluation des emplois;
- la dotation en personnel et le classement des employés;
- la gestion et le développement des personnels visés;
- la détermination, l'interprétation et la surveillance de l'application des conditions de travail;
- le règlement des appels des personnels visés;
- les relations professionnelles avec les associations de cadres.

La direction générale réunit les unités administratives suivantes:

- la Direction des cadres supérieurs;
- la Direction du personnel de maîtrise;
- les Programmes de développement des ressources humaines;
- le Programme de renouvellement de carrière;
- les Programmes de formation de longue durée (Formacadres);
- le Centre d'évaluation.

Direction des cadres supérieurs

Ce qui retient davantage l'attention dans le travail fait au cours de l'année porte sur un ensemble de mesures modifiant la classification du personnel de direction supérieure.

En plus des modifications réglementaires, le ministère a produit à cet effet un document d'information à l'intention des personnels visés. Des précisions sont contenues à la section 2.3 de ce rapport annuel.

Le ministère a de plus constitué et diffusé dans les ministères et les organismes un recueil de données statistiques concernant le personnel d'encadrement supérieur.

Personnel de maîtrise et de direction

Au cours du dernier exercice financier, le ministère a poursuivi ses démarches d'étude et de réflexion en vue de l'élaboration d'un plan de gestion du personnel de maîtrise et de direction. Une vaste consultation à cet effet a été menée auprès des ministères et des organismes et des associations concernées. Toutes les personnes désignées pour agir à titre d'interlocuteur dans ce dossier ont été rencontrées. Le document d'orientation découlant de cette consultation est en voie de préparation et devrait être diffusé en 1982. La section 2.3 trace le bilan de la situation.

Par ailleurs, le ministère a inventorié et publié un répertoire des programmes et des ressources de formation et de perfectionnement destiné au personnel de maîtrise et de direction.

Un programme d'accueil à l'intention de cette catégorie de personnel est également en préparation et une première session expérimentale sera offerte en avril 1982.

De plus, le ministère assume la responsabilité de la gestion de la banque interministérielle de mutations à l'égard de ce personnel. Quelque 103 personnes ont transmis leur demande d'inscription à cette banque en 1981 et 6 candidatures ont été retenues à la suite de 46 demandes provenant des ministères et des organismes.

Développement des ressources humaines

Pour la troisième année consécutive, le ministère a élaboré des orientations générales de développement à l'intention du personnel d'encadrement. Le développement de ce personnel est maintenant couvert par un système de gestion spécifique qui repose sur le principe de la responsabilité de la direction des ministères et des organismes en cette matière, et se caractérise

principalement par l'absence de normes quantitatives de développement. La section 2.3 apporte des renseignements additionnels à ce sujet.

Le ministère a poursuivi la publication du Répertoire commenté des programmes et des ressources externes de formation et de perfectionnement.

Par ailleurs, le programme d'accueil à l'intention du nouveau personnel cadre de la fonction publique a rejoint, en 1981-1982, 114 cadres nouvellement recrutés ou promus.

Le ministère a également mis en place un système de communication avec sa clientèle-cadre, afin notamment de développer un sentiment d'appartenance chez les cadres.

Renouvellement de carrière

Au 1er avril 1982, 47 cadres participaient au programme de renouvellement de carrière, dont 28 en détachement temporaire dans un ministère ou un organisme.

Depuis ses débuts, 116 cadres supérieurs ont participé au programme. De ce nombre, 69 ont régularisé de façon définitive leur situation, soit en réintégrant des fonctions permanentes dans un ministère ou un organisme gouvernemental, soit en démissionnant de la fonction publique.

En plus des participants au programme, les conseillers ont reçu en 1981-1982, 58 cadres qui désiraient être conseillés sur le déroulement de leur carrière.

Formacadres

Formacadres vise à préparer d'une façon structurée la relève des cadres supérieurs des divers ministères et organismes gouvernementaux.

Quelque 116 personnes ont posé leur candidature lors de la campagne de recrutement de 1981-1982. Le processus de sélection a permis de retenir un total de 14 candidatures, ce qui porte à 58 le nombre de participants au programme.

Au cours du dernier exercice, les professionnelles ont été plus particulièrement sollicitées à poser leur candidature au programme. À la suite de cette campagne de recrutement, 21 femmes se sont inscrites au programme; la candidature de 7 d'entre elles a été retenue.

En 1981-1982, 5 participants ont subi avec succès l'examen final, ce qui porte à 18 le nombre total de finissants.

Centre d'évaluation

Le Centre d'évaluation a poursuivi, au cours de la dernière année financière, ses activités en matière de relève et de perfectionnement du personnel d'encadrement.

Le ministère a ainsi évalué 46 candidats au programme Formacadres et offert à 20 administrateurs IV et V nouvellement en fonction un diagnostic de leurs besoins en perfectionnement.

De même, en 1981-1982, le ministère a permis à 88 cadres en exercice de réfléchir sur leur carrière, en leur fournissant de l'information diagnostique sur une quinzaine de caractéristiques reliées au management.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de redressement en emploi pour les femmes, 6 ministères et organismes ont fait appel à l'expertise du ministère pour les aider à évaluer le potentiel de 57 candidates et ce, en vue d'organiser un programme de formation en gestion.

La Direction générale des systèmes d'information de gestion

La Direction générale des systèmes d'information de gestion (DGSIG) assume notamment les responsabilités relatives à la planification, à la direction et au contrôle des activités reliées à la conception administrative et informatique, au développement et à l'opération du système intégré d'information de gestion du personnel, et de celui d'autres sous-systèmes.

Trois directions se retrouvent au sein de la DGSIG:

- la Direction de l'analyse et de la programmation qui exploite les systèmes informatiques;
- la Direction des normes et des procédés qui diffuse les pratiques administratives de gestion du personnel;
- la Direction des opérations qui assure la production des systèmes mécanisés.

SAGIP

La réalisation de SAGIP (Système automatisé de gestion des informations sur le personnel) traduit les efforts fournis en regard du système d'information de gestion. En effet, l'objectif de base de SAGIP est:

"d'opérer et de contrôler la paie des employés de la fonction publique et de mettre à la disposition des organismes centraux et des ministères les informations nécessaires à l'acquisition et à l'utilisation efficaces des ressources humaines, à la mise en oeuvre des politiques et pratiques instituées pour la gestion du personnel et à l'administration quotidienne des effectifs, des emplois et des employés". (Lignes directrices de SAGIP).

L'année 1981-1982 a vu l'implantation de la phase II de SAGIP, des améliorations apportées de façon continuelle au système ainsi que la conception administrative de la phase III de SAGIP. Des renseignements concernant SAGIP-III sont présentés à la section 2.5 de ce rapport.

La phase II a été implantée vers avril 1981. Elle intégrait la paie des employés occasionnels au système de rémunération, déjà en force pour les employés réguliers et réalisé lors de la phase I de SAGIP. Les facilités de SAGIP (saisie par télétraitement, interrogation de la base de données, mise à jour quotidienne, tenue d'historiques, etc.) étaient rendues disponibles pour la rémunération de la plupart des employés occasionnels. À cela s'ajoutait également une nouvelle fonction: le calcul des années-personnes occasionnelles. Cette fonction avait pour objectif de rendre compte aux ministères et aux organismes de la dépense en années-personnes et d'optimiser l'utilisation du montant alloué par le Conseil du trésor.

Pour ce qui est des améliorations apportées au système, elles furent nombreuses. SAGIP subit des modifications de façon régulière pour répondre aux besoins qui évoluent chez la clientèle. L'interrogation du dernier chèque de paie de l'employé, le projet COLIS ou commande de listes par écran cathodique, le calcul automatique de l'engagement budgétaire sont autant de facilités développées pour améliorer le service aux usagers.

Les autres activités et services

Consultation en organisation

Le Bureau de consultation en organisation exerce, en matière de développement et de changement organisationnels, des fonctions de conseil et de support auprès de la direction des ministères et des organismes.

Le ministère de la Fonction publique met ainsi à la disposition des ministères et des organismes, un groupe de consultants spécialisés en organisation administrative dans l'appareil gouvernemental.

En 1981-1982, les interventions dans ce secteur ont notamment porté sur l'étude de missions et de politiques administratives, l'analyse de structures administratives et l'étude de processus de gestion.

Vérification

Le Service de la vérification assume la responsabilité de vérifier, dans les différents ministères et organismes, l'application et le respect des règlements et des directives émis sous l'autorité de la ministre de la Fonction publique.

Le ministère a, au cours du dernier exercice financier, vérifié l'application du protocole de délégation des activités en matière de détermination du niveau des emplois et de classement des fonctionnaires, au sein de dix ministères et organismes.

Par ailleurs, un programme de suivi des recommandations formulées dans les rapports de vérification sera implanté en 1982.

Analyse de la rémunération

Le Service de l'analyse de la rémunération exerce notamment des fonctions de conseil et de support en matière de rémunération et d'avantages pécuniaires pour les personnels de la fonction publique. Il participe de plus à l'élaboration de politiques en ces matières.

En 1981-1982, le ministère a poursuivi la préparation des mandats monétaires pour l'unité des agents de la paix et le groupe des avocats et notaires. Au cours de la prochaine année, cette

activité s'étendra à l'ensemble des autres unités accréditées du secteur public dont les conventions collectives viendront à échéance en décembre 1982.

De façon régulière, des modifications aux règlements de classification sont apportées ou de nouveaux corps d'emploi sont créés. Au cours du dernier exercice, le ministère a procédé à la révision ou à la détermination d'échelles de traitement visant différents corps d'emploi.

Communications

En 1981-1982, le ministère, par son Service des communications, a élaboré et mis en oeuvre des programmes d'information et de relations publiques portant notamment sur les diverses politiques d'égalité en emploi dans la fonction publique et sur des programmes tels Formacadres et Renouvellement de carrière. Il a également produit plusieurs codifications administratives et autres documents visant à faire connaître à toutes les clientèles les nouvelles lois, règles, normes et directives qui les concernent, et à favoriser une meilleure compréhension des objectifs et des activités du ministère.

II. Réalisations principales

Cette deuxième section du rapport contient de l'information plus détaillée sur quelques-unes des réalisations marquantes du ministère au cours de l'année 1981-1982.

La loi 12

Comme l'indiquait le rapport annuel 1980-1981, le ministère a procédé, après une période de 6 mois, à une évaluation des problèmes posés par l'implantation de la nouvelle Loi sur la fonction publique.

La loi 12 cherche, selon l'expression employée par la ministre lors de la présentation du projet à l'Assemblée nationale, "à corriger à court terme un certain nombre de problèmes plus aigus et, d'autre part, à réaliser certains engagements pris par le gouvernement dès son premier mandat". La ministre faisait remarquer également que le Conseil exécutif lui avait confié "le mandat d'effectuer un examen général de la loi et d'en proposer, s'il y a lieu, une refonte plus générale". On traite d'ailleurs de ces travaux à la section 2.2 du présent rapport.

Une première série d'amendements concerne la volonté gouvernementale de mettre en oeuvre la politique d'égalité en emploi.

La loi confie d'abord explicitement à la ministre la responsabilité de la politique d'égalité en emploi pour, notamment, les groupes traditionnellement défavorisés comme les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapés. Bien plus, elle permet des programmes de redressement d'emploi dans le cadre desquels l'Office du recrutement et de la sélection du personnel pourra procéder, selon des règles fixées par la ministre, à des concours de recrutement réservés à l'un ou l'autre des groupes mentionnés précédemment.

Toujours dans le cadre de ces programmes réglementés par la ministre, on pourra utiliser, pour les candidats déclarés aptes dans un concours, un mode de rangement par niveau au lieu du rangement par ordre numérique. Cette technique devrait s'avérer particulièrement intéressante compte tenu des difficultés que pose la sélection des candidats dans un concours. Il est difficile d'affirmer que les techniques actuelles sont à ce point perfectionnées que des différences de deux à trois points entre deux candidats sont significatives. Comme la loi et l'interprétation qui en a été faite prescrivaient la nomination selon l'ordre numérique strict, il est souvent arrivé que des candidats des groupes désignés se retrouvaient au deuxième ou au troisième rang sur la liste de déclarations d'aptitudes, avec des différences de seulement un ou deux points avec le premier candidat et sans possibilité d'être nommé ou promu. Avec l'amendement, on pourra avoir plusieurs candidats au même niveau. La nomination ou la promotion se fera au choix parmi les personnes de même niveau.

L'ordre de mérite jouera de niveau en niveau. Cette mesure facilitera la mise en oeuvre du concept de l'imputabilité des gestionnaires à l'égard de la politique d'égalité en emploi. Ils devront notamment justifier les motifs de leur choix.

Une autre série d'amendements s'attache à faciliter et à rendre plus efficace le processus de dotation.

Le système de classification actuel accorde une part importante à la scolarité et à l'expérience. Toutefois, comme il s'inspire fortement d'un sys-

tème de carrière, les exigences de scolarité et d'expérience s'appliquent bien à la classe d'entrée mais deviennent parfois trop générales lorsqu'on veut procéder à des concours par secteur d'activités ou à des concours spécifiques pour des postes qui devront être occupés par des titulaires de classes supérieures.

L'Office du recrutement et de la sélection du personnel pourra maintenant déterminer le type de scolarité ou le type ou l'étendue de l'expérience pertinente. Les futurs candidats seront mieux informés des exigences auxquelles ils devront satisfaire. Il y aura donc moins de frustration en cas d'échec. L'Office, pour sa part, traitera moins de candidatures inutiles et coûteuses.

C'est dans ce même esprit qu'il pourra y avoir des concours de recrutement par zone géographique, des concours réservés au recrutement dans des institutions d'enseignement, des concours de promotion par zone géographique et des concours de promotion réservés à une entité administrative.

Enfin, une dernière mesure prévoit que l'Office procédera au placement des fonctionnaires mis en disponibilité et qu'il mettra en oeuvre les mécanismes facilitant la mutation des fonctionnaires. Il s'agit ici encore d'une mesure d'efficacité. En effet, c'est l'Office qui est informé de tout poste vacant à combler. Il pourra donc, conformément à la réglementation et aux conventions collectives, procéder avec beaucoup plus de célérité à la présentation des candidats susceptibles de combler des postes vacants, puisqu'il disposera d'un ensemble de moyens allant du placement des personnes disponibles à la nomination d'un candidat de l'extérieur, en passant par la mutation et la promotion ministérielle ou interministérielle.

La dernière série d'amendements concrétise les ententes intervenues avec le Syndicat de professionnels lors de la dernière ronde de négociations (1978-1982).

En effet, il avait été convenu de remplacer le terme "classe" dans les règlements de classification par le terme "grade", de confier exclusivement l'examen d'avancement de classe à l'Office du recrutement et de la sélection et de maintenir les mêmes droits d'appel auprès de la Commission de la fonction publique pour l'examen de changement de grade que pour l'avancement de classe.

En somme, quant au notions de "grade" et de "classe", on n'a fait que confirmer un état de fait qui existait depuis la réforme de la classification des emplois de 1966-1967.

En effet, depuis 1966, la notion de "classe" dans la classification des emplois, sauf pour la catégorie des professionnels, indiquait un niveau de responsabilité. Dans une classe, on décrit des tâches, des responsabilités.

Pour la catégorie des professionnels, la classe était définie au contraire en termes de niveau de compétence, soit l'apprentissage, l'autonomie et la spécialisation. On a donc, à l'occasion des négociations, fait disparaître cette ambiguïté. Il fallait toutefois donner une assise légale à la notion de grade. C'est ce que la loi 12 permet.

La Commission Bisaillon

C'est en juin 1981 que la ministre de la Fonction publique annonçait la mise sur pied d'un comité parlementaire bipartite qui aurait à analyser les grandes lignes d'une réforme globale de la Loi sur la fonction publique. Il est apparu alors que l'avenue à privilégier était d'entreprendre cette réforme en impliquant ceux à qui les problèmes en question étaient le plus souvent soumis, soit les élus politiques.

Le 24 novembre 1981, la ministre de la Fonction publique déposait en chambre le mandat du comité qui devenait, à la suite d'une résolution présentée par le gouvernement, une Commission spéciale bipartite de l'Assemblée nationale relative à la révision de la Loi sur la fonction publique. La présidence en était confiée au député de Sainte-Marie, monsieur Guy Bisaillon.

La Commission Bisaillon visait, par son mandat, à formuler des propositions sur ce que devrait être le rôle de la fonction publique, en examinant l'ensemble de sa structure d'organisation et ses modes de gestion, de façon à accroître son efficacité et sa responsabilité au service de la population du Québec. Selon le mandat, la Commission devait notamment:

— recommander les voies de solution à privilégier et les stratégies de changement à adopter de façon à mieux servir la société des années 1980;

— dans la perspective d'une utilisation optimale des ressources humaines, identifier les voies de solution à privilégier en fonction des contenus suivants:

  . recrutement;

  . régime des emplois et des carrières;

  . régimes de relations de travail;

  . conditions de travail;

  . droits et devoirs;

  . structures et responsabilités;

  . composantes de la gestion;

  . assises légales, réglementaires, énoncés de politiques, directives administratives.

La Commission spéciale a d'abord procédé à une phase intensive de rencontres et d'études pour ensuite rédiger un "document de consultation" dans l'intention de susciter des réactions et interventions lors de consultations publiques. Ce premier rapport de la Commission Bisaillon a été publié le 25 mars 1982.

Sans vouloir en faire un résumé fidèle, il semble utile de mettre en évidence les grandes lignes de ce "document de travail". La Commission, dans un bref diagnostic, note que la législation en matière de gestion du personnel permet de constater qu'elle a généré un renforcement très prononcé de la réglementation, donnant lieu ainsi à une "judiciarisation" et à une bureaucratisation de la gestion des ressources humaines. Ainsi, l'on constate:

— l'omniprésence des organismes centraux dans l'ensemble des activités de gestion;

— une multiplication et une duplication des mécanismes de vérification (contrôle);

— un manque d'autonomie de la part des gestionnaires;

— un climat de confusion tant chez les employés que chez les gestionnaires.

La Commission est d'avis qu'il faut centrer les principes et objectifs de la Loi sur la fonction publique d'abord sur les citoyens et ensuite sur l'organisation administrative et les employés.

La Commission juge approprié que l'accent soit mis désormais sur le droit des citoyens à la qualité des services. Les conditions d'admission aux postes de la fonction publique doivent être claires et pertinentes. Il faut également que les citoyens soient parfaitement assurés que la sélection des candidats repose principalement sur la base du principe du mérite. La Commission considère possible de concilier une fonction publique fondée sur le principe du mérite avec une représentation équitable de chaque secteur de la communauté nationale (v.g.: les femmes, les personnes handicapées, les communautés culturelles, les jeunes).

Du point de vue de l'organisation administrative, la Commission estime que les règlements qui ont émané de la Loi sur la fonction publique ont créé un encadrement rigoureux au point de compromettre l'efficacité de l'administration. Pour atteindre l'objectif d'efficacité et d'efficience, il apparaît souhaitable de tenter de réduire la portée de la réglementation. La Commission croit également qu'il serait souhaitable d'élargir l'application du principe de la délégation et de la sous-délégation des activités de gestion du personnel. L'accent devrait aussi être mis sur les hypothèses de travail visant une coordination et une intégration accrue des activités de vérification.

Quant aux employés, une sélection dans une honnête concurrence, des meilleurs, des plus compétents (principe du mérite), demeure un objectif à retenir pour constituer une fonction publique valable dans une société démocratique. La Commission examine la possibilité d'assouplir les modalités d'application du principe du mérite afin de le rendre davantage conciliable avec les impératifs d'efficacité administrative. Il devient impérieux de donner davantage considération à l'efficience du service public et, conséquemment, à la productivité des employés de l'État.

Le processus de révision de la Loi sur la fonction publique devrait prioritairement prendre en considération le principe de l'imputabilité des employés de l'État, notamment des hauts fonctionnaires et des gestionnaires. La Commission croit en outre que l'on devrait tendre vers un contrôle parlementaire plus serré de la gestion des ministères et des organismes. Une attention particu-

lière doit être portée aux objectifs visant à édicter les droits et obligations des fonctionnaires, c'est-à-dire les droits individuels et collectifs (syndicaux) ainsi que les règles fondamentales d'éthique qui doivent régir ce personnel. Il est impérieux que des ajustements soient apportés à l'actuel "Code de discipline" dans la fonction publique.

Pour réaliser ces principes et objectifs, la Commission émet toute une série d'hypothèses de solutions, tout en sollicitant d'autres propositions concrètes. Finalement, la Commission indique dans ce "document de consultation" qu'elle veut présenter ses propositions et recommandations à l'Assemblée nationale lors de son rapport final qui sera remis avant le 15 juin 1982.

La gestion du personnel d'encadrement

L'année 1981-1982 a connu l'aboutissement de la démarche amorcée au début de 1980 avec la proposition contenue dans "Le plan de gestion des cadres". Après une large consultation, la proposition initiale fut réaménagée pour tenir compte des vues exprimées. Un nouveau règlement de classification des cadres a remplacé celui qui existait depuis 1967 et un système de gestion du développement à l'intention des cadres est en voie d'implantation.

Les changements apportés affectent chacune des rubriques du règlement concernant la classification des cadres de même que certaines dispositions du règlement concernant le classement et celui des conditions de travail des cadres supérieurs et des adjoints aux cadres supérieurs.

— À la rubrique "attributions", de nouvelles dispositions ont été prévues pour inclure l'exercice des fonctions de cadres-conseils, en prévoyant non seulement l'encadrement de ressources humaines mais aussi l'encadrement de domaines d'expertise et de connaissances.

— À la rubrique "conditions d'admission", des conditions d'admission ont été définies à chacune des classes d'emploi, tel que l'exige la loi.

  Des éléments de flexibilité permettent d'ajuster ces conditions d'admission pour tenir compte des caractéristiques des emplois. Des choix peuvent ainsi être faits à l'intérieur de fourchettes de conditions d'admission, de façon que ces conditions puissent être plus adaptées aux situations.

  Pour assurer des candidatures plus pertinentes, de l'expérience dans le secteur d'activités visé est exigée au recrutement et aux premiers niveaux à la promotion. Pour les emplois des niveaux supérieurs, des exigences sont formulées en termes d'expérience d'encadrement.

  Certaines dispositions permettent également de répondre aux objectifs fixés par le programme d'égalité en emploi, notamment en permettant à l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de reconnaître des expériences de travail qui auraient pu être prises hors du marché du travail.

— La classe V des cadres supérieurs est venue remplacer la classe actuelle des adjoints aux cadres supérieurs et ce, tout en conservant les mêmes droits aux titulaires actuels.

— Les possibilités de promotion sont maintenant limitées à trois niveaux à la fois (la triple promotion). Toutefois, la triple promotion est assujettie à des expériences antérieures diversifiées.

— Aux rubriques "période continue d'emploi à titre temporaire" (recrutement) et "stage probatoire" (promotion), une année de probation est prévue. Pour les individus qui en sont à leur première expérience comme cadres dans la fonction publique, le stage probatoire comporte la possibilité d'être soumis à des conditions d'apprentissage pour l'obtention de la permanence. Ces conditions d'apprentissage feront l'objet d'une directive de la ministre où il sera vraisemblablement énoncé que tout cadre doit posséder un certain nombre de connaissances de base en gestion pour pouvoir avoir accès de façon permanente à une fonction d'encadrement. La directive définira notamment les thèmes de formation, les temps minimaux à consacrer à cette formation, les responsabilités des intervenants et les équivalences acceptables.

— La rubrique "mutation et affectation" est supprimée, car l'obligation d'obtenir de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel une déclaration d'aptitudes lors de

l'affectation ou de la mutation n'est plus requise. Par contre, une modification au règlement sur le classement prévoit qu'un cadre puisse demander une telle déclaration d'aptitudes. L'abolition de cette obligation met dorénavant en relief l'importance de procéder à la sélection en considérant la capacité ou le potentiel d'un cadre à la mobilité dans la classe de l'emploi visé par le concours.

Dans un autre ordre d'idées, le système de gestion du développement qui fut adopté s'inscrit dans un continuum par rapport aux années précédentes. Il fait référence aux deux grandes composantes du développement que sont la formation et le perfectionnement ainsi que la gestion de la carrière. Il vise un grand objectif, à savoir: faire en sorte que, à tous les niveaux d'encadrement, les individus puissent gérer, avec le plus d'efficience possible, l'environnement ainsi que les activités et les ressources qui leur sont confiées en vue de produire les biens et les services requis. Dans un contexte de rareté de ressources, où on devra faire plus avec moins, cet objectif apparaît encore plus important.

En élargissant le contenu de la notion de développement pour recouvrir une réalité qui déborde les sessions de formation et de perfectionnement, l'utilisation du développement ne nécessite pas obligatoirement qu'on y engloutisse des sommes énormes. Il devrait donc être possible et pertinent de considérer le développement comme une alternative à retenir en période de rareté de ressources pour augmenter la productivité de l'encadrement. À cet égard, des choix conséquents peuvent certainement être faits.

Le système de gestion du développement mise sur:

- une implication des hauts fonctionnaires (Groupe de travail sur l'organisation gouvernementale) et l'avis de ces derniers sur les orientations générales à émettre, sur les données de la planification et les résultats du bilan;
- l'élaboration par chaque ministère et organisme d'objectifs organisationnels de développement et ce, compte tenu des orientations générales émises; la détermination par chaque ministère et organisme de la nature et de l'importance des investissements à consentir par le biais du système de gestion financière; le dépôt d'un plan d'une durée choisie et d'un bilan;
- l'introduction du principe de la revue d'étape pour chaque cadre, et d'une fiche cumulative de son développement.

Le système de rémunération du personnel d'encadrement a également été l'objet de modifications qui viennent compléter l'effort de redressement poursuivi depuis trois années. L'effort déjà entrepris avait contribué à rendre le système plus cohérent, les niveaux de rémunération de l'ensemble des cadres plus près du marché, les évaluations de rendement plus crédibles, les distributions des traitements dans les échelles presque normales, et les augmentations de traitement plus directement proportionnelles au rendement. Sans perdre ce qui était déjà acquis, les dernières modifications avaient pour but de simplifier le système en passant d'un système à "maximum mérite" à un système à "maximum normal". L'effet principal de ce changement fut l'abolition des zones de traitement et la situation relative du nouveau maximum à un niveau plus bas que l'ancien. Cependant, lorsque le traitement de l'employé atteint le maximum (normal) et que son rendement se situe aux niveaux supérieurs correspondant aux cotes A ou B, le système prévoit un boni au rendement obligatoire alors que pour un rendement évalué au niveau C, l'octroi d'un boni est facultatif.

En ce qui concerne la gestion du personnel de maîtrise et de direction, la démarche d'étude et de consultation amorcée l'an dernier dans le but de proposer un plan de gestion des emplois et de leurs titulaires s'est poursuivie. Des diagnostics ont été posés et des avenues de solutions ont été tracées. Les règles de gestion régissant le développement du personnel, l'évaluation du rendement, la rémunération et les conditions de travail ont été modifiées et s'apparentent maintenant à peu de chose près à ce qui s'applique aux cadres supérieurs. Les règles relatives à l'évaluation des emplois, la classification, l'admission aux classes et la gestion de la carrière feront bientôt l'objet de propositions précises.

Pour l'année qui vient, les efforts en matière de gestion du personnel d'encadrement porteront principalement sur les suites à donner au dossier de la gestion du personnel de maîtrise et de direc-

tion, sur l'instauration de pratiques visant à une meilleure gestion de la mobilité des cadres et sur l'implantation de la revue d'étape à l'intérieur du processus de gestion du développement des cadres.

Les relations du travail — la loi 22

Tel que mentionné à la section 1.3, la convention collective concernant le Syndicat des agents de la paix venait à échéance le 31 mars 1981. Les quelque 2 600 agents de la paix étaient alors répartis en six groupes: les surveillants en établissements de détention, les gardiens-constables, les inspecteurs des transports, les constables du Tribunal de la jeunesse, les agents de conservation de la faune et les agents des pêcheries.

La loi obligeait ces six catégories d'agents de la paix à se regrouper au sein d'une seule unité de négociation. La trop grande disparité dans les emplois, de même que dans les conditions d'exercice des fonctions occupées par ces différents groupes, se traduisait cependant depuis plusieurs années par un malaise certain à l'intérieur du syndicat comme dans les relations de ce dernier avec l'État employeur.

La loi 22, adoptée en décembre 1981 et relative à la représentation syndicale de ces personnels, visait ainsi à régler un problème vieux de sept ou huit ans, et à assainir le climat des relations entre le gouvernement et l'ensemble des agents de la paix.

Cette loi permettait aux différents groupes d'agents de la paix qui le désiraient, de former leur propre unité syndicale et ce, en présentant une requête en accréditation auprès du Tribunal du travail.

C'est ainsi que, au 31 mars 1982, trois nouveaux syndicats étaient accrédités: l'Union des agents de la paix en institutions pénales, la Fraternité des constables du ministère des Transports du Québec et le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec.

Par ailleurs, deux autres requêtes étaient encore à l'étude à cette date: celle du Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec et celle de l'Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec.

La loi prévoit par ailleurs, pour chaque unité, la création d'un comité bipartite chargé de la négociation d'une convention collective et d'un mode de règlement des différends.

Les systèmes d'information de gestion — SAGIP-III

En ce qui concerne SAGIP-III, une longue réflexion s'est amorcée avant de passer à l'étape de la conception administrative. Les systèmes de gestion devant être définis avec les systèmes d'information qui les supportent, certaines propositions furent soumises aux gestionnaires concernés. Le contrôle des effectifs par poste a également été remis en question. La conception administrative de SAGIP-III a finalement été réalisée durant les mois de janvier et février 1982. Cette troisième phase fera de SAGIP un système mettant l'accent sur l'aspect gestion des ressources humaines. Elle comprend sept sous-systèmes:

- celui concernant la gestion et le contrôle des effectifs devrait répondre de façon efficace aux besoins d'information qui naîtront de la mise en place du nouveau contrôle des effectifs, le 1er avril 1983;
- le sous-système gestion des emplois permettra de conserver les informations sur les emplois d'un ministère ou d'un organisme et de faciliter le processus d'évaluation des emplois;
- le sous-système information aux gestionnaires devrait, pour sa part, satisfaire la plupart des besoins d'information des gestionnaires des divers niveaux de l'organisation;
- le sous-système coordination avec les systèmes des organismes non budgétaires a pour raison d'être l'amélioration des informations disponibles sur le personnel de la fonction publique, qu'il soit rémunéré par SAGIP ou non.
- aux sous-systèmes précédents s'ajoutent l'assiduité, l'information sur les mouvements de personnel et le suivi d'un projet pilote dans le cadre de la fonction régionalisation de SAGIP. Trois ministères participent à ce projet qui permettra d'obtenir de l'information sur la décentralisation de la saisie des données en région.

En intégrant ces fonctions à l'intérieur d'un même système, SAGIP se veut un système presque complet d'information de gestion qui essaie de répondre aux besoins de ses usagers, suivant l'évolution des systèmes de gestion et de l'environnement, et qui, par conséquent, rend moins nécessaire le recours à d'autres systèmes.

L'année 1982-1983 verra donc le développement de cette troisième phase dont l'implantation est prévue pour avril 1983.

ANNEXE A

Annexe A

Tableau 1: L'organisation du ministère de la Fonction publique

Tableau 2: Le budget du ministère (dépenses 1981-1982)

Tableau 3: Les effectifs du ministère (1981-1982)

Tableau 4: La répartition des employés permanents du ministère (1981-1982)

Tableau 5: Les dossiers de classification

Tableau 6: La liste des requêtes en matière de classification par catégorie d'emploi

Tableau 7: L'évaluation des emplois

Tableau 8: L'évolution des griefs inscrits à l'arbitrage, par unité de négociation, avril 1981 à mars 1982

Tableau 9: Le relevé des appels des personnels non régis par une convention collective, avril 1981 à mars 1982

Tableau 1: L'organisation du ministère de la Fonction publique

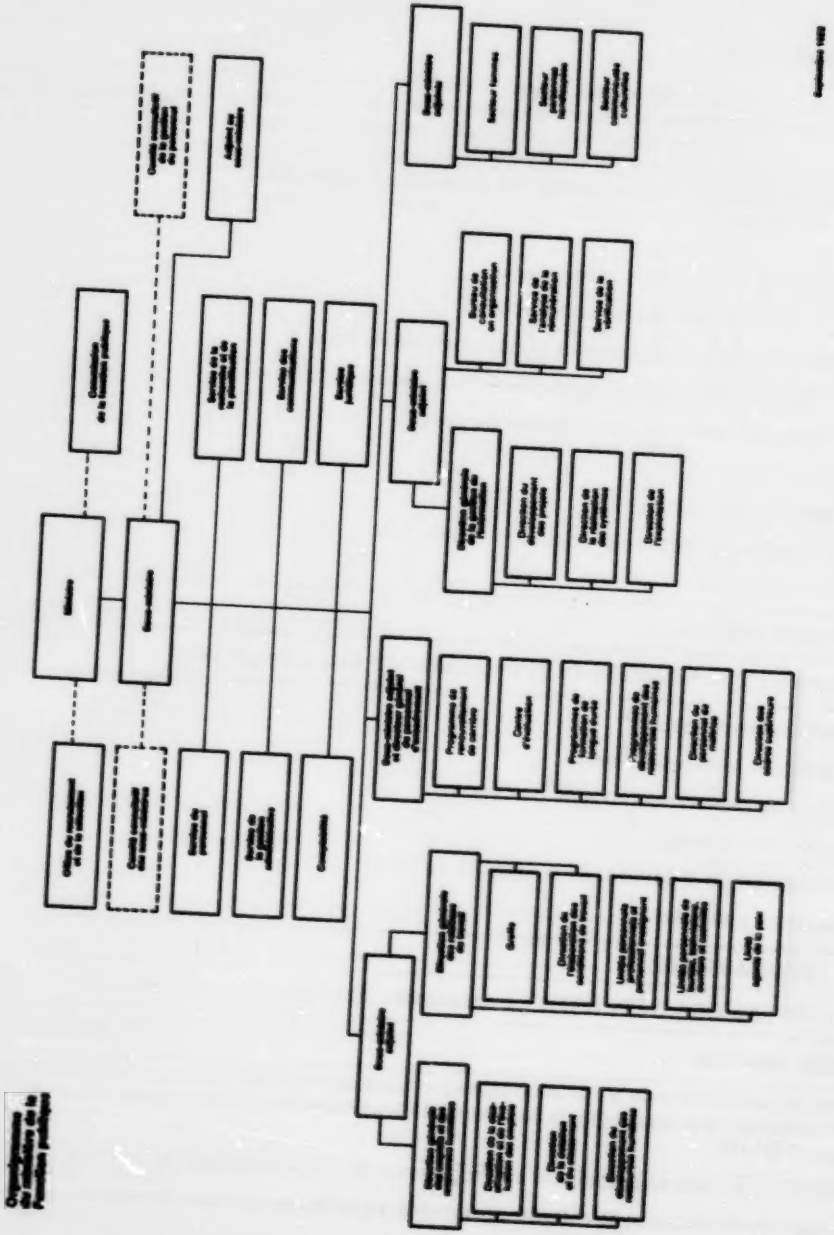

Tableau 2: Le budget du ministère

Dépenses 1981/1982

(en milliers de dollars)

Programme 01: Gestion du personnel de la fonction publique			
Élément			**Montant**
01	Gestion du personnel d'encadrement		1 556,2$
02	Personnel d'encadrement en formation*		3 683,9
03	Gestion des autres personnels et des relations du travail:		
	— Direction générale des emplois et des ressources humaines	1 671,0	
	— Direction générale des relations du travail	1 149,6	
			2 820,6
04	Personnel surnuméraire		———
05	Information de gestion et soutien professionnel		3 243,9
06	Administration		2 778,0
TOTAL PROGRAMME 01:			**14 082,6**
Programme 02: Contributions du gouvernement à titre d'employeur			
	Gratifications au départ**		7 505,8
	Régime des rentes du Québec		17 313,5
	Régime de l'assurance-maladie du Québec		50 553,9
	Assurance-chômage		20 631,4
	Commission de la santé et de la sécurité du travail		11 396,7
	Assurance collective		3 648,3
TOTAL PROGRAMME 02:			**111 049,8**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (programmes 01 et 02)			**125 132,2$**

REVENUS 1981-1982 **(En milliers de dollars)**

Les revenus du ministère de la Fonction publique représentent 2 833,3$. Ils proviennent principalement du remboursement par les syndicats des absences pour activités syndicales des employés de la fonction publique (2 595,0$).

* **Comprend les cadres participant au Programme de renouvellement de carrière.**

** **Congés de vacances et de maladie accumulés payables au moment du départ.**

Tableau 3: Les effectifs du ministère 1981-1982

Le tableau ci-dessous donne, pour l'année 1981-1982, la répartition des effectifs, au nombre de 426 postes, y compris les postes rattachés aux Programmes de formation de longue durée (58), au Programme de renouvellement de carrière (50) et au Cabinet de la ministre (17).

	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Ouvriers	Total
Bureau des sous-ministres	6		5		11
Service du personnel	1	3	9		13
Gestion administrative	1	3	14	1	19
Service des communications	1	4	8		13
Service juridique			2		2
Service de la recherche et de la planification	1	3	1		5
Programmes égalité en emploi	3	2	2		7
D.G.P.E.	10	24	11		45
D.G.E.R.H.	8	26	18		52
D.G.R.T.	6	12	11		29
D.G.G.I.	4	25	45		74
Bureau de consultation en organisation	3	8	2		13
Service de l'analyse de la rémunération	1	5	2		8
Service de la vérification	1	3	4		8
SOUS-TOTAL	**46**	**118**	**134**	**1**	**299**
Participants au Programme de renouvellement de carrière					50
Participants aux Programmes de formation (longue durée)					58
SOUS-TOTAL					**108**
TOTAL					**407**
CABINET DE LA MINISTRE					**17**

Tableau 4: La répartition des employés permanents du ministère 1981-1982

PROGRAMME 01	ÉLÉMENT 01 Gestion du personnel d'encadrement	ÉLÉMENT 02 Personnel d'encadrement en formation	ÉLÉMENT 03 Gestion des autres personnels des relations de travail	ÉLÉMENT 04 Personnel surnuméraire	ÉLÉMENT 05 Information de gestion et soutien professionnel	ÉLÉMENT 06 Administration	Total	Cabinet de la ministre
Cadres supérieurs	10	* 50	14		9	13	96	*** (1) 1
Professionnels	24	** 58	38		41	15	176	*** (2) 7
Agents de maîtrise			1		2		3	
Techniciens			4		32	11	47	
Employés de bureau	11		24		19	30	84	*** (4) 9
Ouvriers						1	1	
TOTAL	**45**	**108**	**81**		**103**	**70**	**407**	**17**

* Participants au Programme de renouvellement de carrière

** Participants aux Programmes de formation de longue durée

*** Personnel de cabinet ayant un statut d'emploi permanent

Tableau 5: Les dossiers de classification *

Catégorie d'emploi	Dossiers au 31 mars 1981	Nouveaux dossiers	Dossiers au 31 mars 1982
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	41	6	47
Ouvriers	9	3	12
Professionnels	1	——	1
Total des dossiers	**51**	**9**	**60**

* Voir tableau 6 pour la liste de ces dossiers.

Tableau 6: La liste des requêtes en matière de classification par catégorie d'emploi

Personnel de bureau, techniciens et assimilés

* Agent de bureau
** Agent de la main-d'oeuvre
Agent d'évaluation en assurance-maladie
Agent payeur
* Agent de recouvrement
* Agent de rentes
** Aide sociale et sécurité du revenu
Bibliotechnicien
Corps à caractère social
* Correcteur d'épreuves
Domaine des communications
Domaine de l'informatique
Employé de secrétariat
Enquêteur-évaluateur
Greffier-audiencier
* Inspecteur d'ascenseurs
* Inspecteur de cinéma
** Inspecteur des appareils à pression
* Inspecteur de véhicules automobiles
Inspecteur en sécurité et santé du travail
** Inspecteur en tuyauterie
* Inspecteur-enquêteur à la Commission des normes du travail
* Inspecteur-enquêteur de la Loi des huissiers
Instructeur en sécurité et en maniement d'armes à feu
Photographe
* Pilote d'aéronefs
* Préposé aux renseignements
** Préposé aux services d'imprimerie
* Préposé aux télécommunications
Secrétaire judiciaire

- * Technicien de l'équipement motorisé
- * Technicien des travaux publics
- Technicien en droit
- Technicien en entretien des aéronefs
- Technicien en information
- Technicien en évaluation foncière
- ** Technicien en foresterie
- Technicien en recherche
- * Technicien en tourisme
- * Technicien en vérification fiscale
- Téléphoniste-réceptionniste
- * Transcripteur au Journal des débats

Ouvriers

- ** Conduite de machines fixes
- Construction et entretien de routes et structures
- Entreposage de matériel
- Foreur
- ** Forgeron-soudeur
- Gardien d'animaux
- Mécanicien
- Mécanicien d'entretien
- Mécanicien de remontées mécaniques
- ** Ouvrier de voirie et journalier
- Poseur de panneaux de signalisation routière
- Traceur de bandes de démarcation routière

Personnel enseignant

- Révision de la catégorie

* Dossier terminé au 1er avril 1982

** Nouvelle requête reçue en 1981-1982

Tableau 7: L'évaluation des emplois

Catégorie d'emploi	Demandes étudiées	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes annulées
Professionnels (Attachés d'administration)	99	66	32	1
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3	2	1	——
Total	**102**	**68**	**33**	**1**

Tableau 8: L'évolution des griefs inscrits à l'arbitrage, par unité de négociation, avril 1981 à mars 1982

Unité de négociation	Avis d'arbitrage présentés au Greffe	Ententes (1) (2)	Ministère (3) fait droit (1)	Désis-(4) tements (1)	Dossiers (1) plaidés	Sentences rendues
Fonctionnaires	1398	161	8	4611	62	24
Ouvriers	1404	47	13	1961	34	19
Agents de la paix	334	4	24	105	10	7
Professionnels	142	4	7	66	20	13
Médecins	——	——	——	——	1	——
Professeurs	29	——	1	10	2	1
Total	**3307**	**216**	**53**	**6765**	**129**	**64**

(1) Pour des dossiers pas nécessairement ouverts pendant la période d'avril 1981 à mars 1982.

(2) Il s'agit d'ententes survenues entre les parties avant l'arbitrage comme tel, ou en cours d'arbitrage.

(3) Dossiers réglés en cours de processus; l'employeur s'est rendu aux réclamations de l'employé.

(4) De la partie syndicale.

Tableau 9: Le relevé des appels des personnels non régis par une convention collective, avril 1981 à mars 1982

Secteur	Dossiers ouverts	Dossiers réglés (1ère, 2e et 3e étape)	Dossiers inscrits au rôle d'audition (4e étape)	Désistements ou règlements hors cour	Dossiers plaidés	Décisions rendues
Cadres supérieurs	20	2	15	15	5	5
Personnel de maîtrise	25	9	18	9	12	6
Agents de la paix	1	1	——	1	——	1
Personnel de bureau, techniciens, ouvriers et assimilés	10	4	7	7	——	1
Professionnels	30	13	7	10	6	4
Total	**86**	**29**	**47**	**42**	**23**	**17**

ANNEXE B

Annexe B

Guide d'utilisation

Effectifs réguliers

Tableau 1 : Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique, selon le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 2 : Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 3 : Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique, selon le ministère ou l'organisme, 1977 à 1982.

Tableau 4 : Évolution des effectifs réguliers «personnel hors-cadres et cadres supérieurs» selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 5 : Évolution des effectifs réguliers «professionnels», selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 6 : Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique, selon le traitement et le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 7 : Évolution des entrées en fonction, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1977 à 1982.

Tableau 8 : Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique, selon la catégorie d'emploi, la région administrative et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 9 : Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique, selon le ministère ou l'organisme et selon la région administrative, au 31 mars 1982.

Tableau 10 : Répartition des effectifs réguliers syndiqués et non syndicables, selon l'unité syndicale, au 31 mars 1982.

Tableau 11 : Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique, selon la catégorie d'emploi, l'âge et le sexe au 31 mars 1982.

Tableau 12 : Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique, selon la catégorie d'emploi, le nombre d'années de service et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 13 : Répartition des effectifs réguliers «personnel hors-cadre et cadres supérieurs», selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 14 : Répartition des effectifs réguliers «professionnels», selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 15 : Répartition des effectifs réguliers «professionnels», selon le grade et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 16 : Répartition des effectifs réguliers «techniciens et assimilés», selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 17 : Répartition des effectifs réguliers «techniciens et assimilés», selon la classe d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982.

Tableau 18 : Répartition des postes autorisés au 1er avril 1981 et des effectifs réguliers en place au 31 mars 1982, selon le ministère ou l'organisme.

Effectifs occasionnels

Tableau 19 : Répartition des entrées en fonction du personnel occasionnel, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1981-1982.

Tableau 20 : Répartition des entrées en fonction du personnel occasionnel avec ou sans droit de rappel, selon le ministère ou l'organisme, 1981-1982.

Tableau 21 : Répartition des années-personnes occasionnelles attribuées par le Conseil du trésor et utilisation, selon le ministère ou l'organisme, 1981-1982.

Effectifs saisonniers

Tableau 22 : Répartition des effectifs saisonniers, selon le ministère ou l'organisme et selon la catégorie d'emploi, au 31 mars 1982.

Guide d'utilisation

Définitions générales

Les tableaux qui suivent regroupent des données sur les effectifs réguliers (tableaux 1 à 18) et saisonniers (tableau 22) et sur le personnel occasionnel (tableaux 19, 20 et 21) des ministères et des organismes régis par la Loi sur la fonction publique.

Les effectifs réguliers sont nommés et rémunérés selon la Loi sur la fonction publique et occupent un emploi régulier à plein temps. Ils incluent les présidents et les membres d'organisme mais excluent le personnel des cabinets, les policiers et les juges.

Les effectifs saisonniers sont ceux qui ont acquis ce statut avant le 28 mars 1978 et qui reviennent à chaque année occuper un emploi de nature cyclique. La fonction publique ne recrute plus d'employés à ce titre, depuis 1978.

Le personnel occasionnel est celui reconnu comme ayant un statut d'occasionnel avec ou sans droit de rappel, qu'il soit nommé pour six mois ou moins ou pour une plus longue période conformément à une entente. Ce personnel est régi par le règlement concernant les emplois ou fonctions d'un caractère occasionnel et leurs titulaires approuvé par le C.T. 89300 du 19 mars 1975 et ses amendements. L'occasionnel avec droit de rappel est celui qui, après un premier engagement dans un emploi de nature cyclique de trois mois ou plus, est inscrit sur une liste de rappel et est susceptible d'être embauché l'année suivante pour le même emploi et ce, selon un ordre déterminé par la durée de service antérieur.

Provenance des données

Les données statistiques sont produites en date du 31 mars ou de la dernière période de paie de mars de chaque année. Elles proviennent du système de paie de la Direction générale des systèmes d'information de gestion (DGSIG) du ministère de la Fonction publique.

Les données statistiques pour les années antérieures à 1980-1981 ne couvrent que les ministères et les organismes dont la paie est centralisée au ministère de la Fonction publique alors que les données pour les années subséquentes incluent les organismes dont le système de paie est décentralisé.*

Catégories d'emploi

Afin de simplifier la présentation des tableaux qui portent sur la catégorie d'emploi et d'en faciliter la compréhension, les données sont regroupées comme suit:

- personnel hors-cadres (sous-ministres, sous-ministres adjoints et associés, présidents et membres d'organisme);
- cadres supérieurs (classe IV- III - II - I);
- personnel de maîtrise (agents de maîtrise du personnel de bureau, techniciens et assimilés, personnel de direction des greffes et des bureaux d'enregistrement, personnel de direction des agents de la paix et personnel de maîtrise des ouvriers);
- professionnels (personnel professionnel et enseignants);
- personnel de bureau, techniciens et assimilés;
- agents de la paix;

* Commission des normes du travail, Régie de l'assurance-automobile du Québec, Régie de l'assurance-maladie du Québec, Régie des rentes du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

— ouvriers;

— autres (personnel que l'on ne peut inclure dans les catégories d'emploi énumérées ci-dessus: chauffeurs de ministre, employés à la résidence officielle du lieutenant-gouverneur, etc.).

Divers

Les pourcentages ont été arrondis au dixième, ce qui implique que l'addition des pourcentages ne donne pas nécessairement 100% dans tous les cas.

Tableau 1: Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique selon le sexe, 1977 à 1982

Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
F	17 148	33,1	17 984	33,5	17 790	33,5	20 330	35,0	20 500	35,5
H	34 651	66,9	35 638	66,5	35 363	66,5	37 685	65,0	37 268	64,5
T	51 799	100,0	53 622	100,0	53 153	100,0	58 015	100,0	57 768	100,0

* Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 2: Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1977 à 1982

Catégorie d'emploi	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	10	3,4	13	4,4	21	6,8	39	10,5	39	10,8
	H	284	96,6	281	95,6	289	93,2	334	89,5	321	89,2
	T	294	0,6	294	0,5	310	0,6	373	0,6	360	0,6
Cadres supérieurs	F	25	1,2	38	1,7	45	2,0	64	2,6	82	3,2
	H	2 045	98,8	2 188	98,3	2 260	98,0	2 431	97,4	2 448	96,8
	T	2 070	4,0	2 226	4,2	2 305	4,3	2 495	4,3	2 530	4,4
Personnel de maîtrise	F	303	11,9	323	12,4	323	12,5	409	14,6	409	14,5
	H	2 247	88,1	2 285	87,6	2 264	87,5	2 401	85,4	2 420	85,5
	T	2 550	4,9	2 608	4,9	2 587	4,9	2 810	4,8	2 829	4,9
Professionnels	F	1 296	13,7	1 446	14,3	1 592	15,2	1 825	15,9	1 989	16,8
	H	8 171	86,3	8 644	85,7	8 866	84,8	9 687	84,1	9 879	83,2
	T	9 467	18,3	10 090	18,8	10 458	19,7	11 512	19,8	11 868	20,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	15 292	55,1	15 923	55,8	15 570	55,6	17 749	56,5	17 744	56,9
	H	12 472	44,9	12 622	44,2	12 410	44,4	13 647	43,5	13 416	43,1
	T	27 764	53,6	28 545	53,2	27 980	52,6	31 396	54,1	31 160	53,9
Agents de la paix	F	90	3,4	97	3,6	91	3,4	96	3,6	104	4,0
	H	2 537	96,6	2 608	96,4	2 605	96,6	2 570	96,4	2 489	96,0
	T	2 627	5,1	2 705	5,0	2 696	5,1	2 666	4,6	2 593	4,5
Ouvriers	F	117	1,7	127	1,8	127	1,9	125	1,9	111	1,8
	H	6 742	98,3	6 849	98,2	6 499	98,1	6 432	98,1	6 112	98,2
	T	6 859	13,2	6 976	13,0	6 626	12,5	6 557	11,3	6 223	10,8
Autres	F	15	8,9	17	9,6	21	11,0	23	11,2	22	10,7
	H	153	91,1	161	90,4	170	89,0	183	88,8	183	89,3
	T	168	0,3	178	0,3	191	0,4	206	0,4	205	0,4
Ensemble des effectifs	F	17 148	33,1	17 984	33,5	17 790	33,5	20 330	35,0	20 500	35,5
	H	34 651	66,9	35 638	66,5	35 363	66,5	37 685	65,0	37 268	64,5
	T	51 799	100,0	53 622	100,0	53 153	100,0	58 015	100,0	57 768	100,0

*Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 3: Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique selon le ministère ou l'organisme, 1977 à 1982

Ministère/organisme	1977 - 1978		1978 - 1979		1979 - 1980		1980 - 1981*		1981 - 1982*	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires culturelles	854	1,6	873	1,6	871	1,6	917	1,6	907	1,6
Affaires intergouvernementales	374	0,7	413	0,8	425	0,8	431	0,7	425	0,7
Affaires municipales	776	1,5	530	1,0	513	1,0	563	1,0	565	1,0
Affaires sociales	3 591	6,9	3 572	6,7	3 503	6,6	3 433	5,9	1 564	2,7
Agriculture, Pêcheries et Aliment.	2 903	5,6	2 863	5,3	2 916	5,5	3 114	5,4	2 889	5,0
Assemblée nationale	708	1,4	722	1,3	703	1,3	713	1,2	708	1,2
Comm. adm. des régimes retraite	443	0,9	420	0,8	422	0,8	421	0,7	404	0,7
Comm. d'appel de francis. entrepr.	—	—	—	—	3	0,0	3	0,0	3	0,0
Comm. de la fonction publique	305	0,6	300	0,6	36	0,1	43	0,1	43	0,1
Comm. de la repré. électorale	—	—	—	—	—	—	—	—	19	0,0
Comm. santé et sécurité du trav.	—	—	—	—	—	—	2 233	3,8	2 451	4,2
Comm. de prot. du terr. agric.	—	—	—	—	—	—	—	—	67	0,1
Comm. de surveil. langue franç.	10	0,0	20	0,0	27	0,1	33	0,1	29	0,1
Comm. des normes minim. du trav.	—	—	—	—	—	—	350	0,6	369	0,6
Comm. des transports	303	0,6	293	0,5	299	0,6	294	0,5	294	0,5
Communications	1 180	2,3	1 256	2,3	1 244	2,3	1 195	2,1	1 191	2,1
Conseil de la langue française	13	0,0	21	0,0	26	0,0	33	0,1	37	0,1
Conseil du statut de la femme	23	0,0	35	0,1	47	0,1	60	0,1	61	0,1
Conseil du trésor	141	0,3	160	0,3	186	0,3	177	0,3	196	0,3
Conseil exécutif	242	0,5	306	0,6	269	0,5	300	0,5	551	1,0
Consomm., Coop. et Institut. financ.	640	1,2	676	1,3	712	1,3	706	1,2	512	0,9
Directeur général des élections	38	0,1	60	0,1	91	0,2	91	0,2	69	0,1
Éducation	2 184	4,2	2 248	4,2	2 217	4,2	2 176	3,8	2 156	3,7
Énergie et Ressources	—	—	—	—	2 736	5,1	2 569	4,4	2 539	4,4
Environnement	566	1,1	646	1,2	679	1,3	1 090	1,9	1 099	1,9
Financement forestier	23	0,0	22	0,0	23	0,0	24	0,0	24	0,0
Finances	1 257	2,4	1 247	2,3	1 199	2,3	1 169	2,0	1 098	1,9
Fonction publique	288	0,6	320	0,6	376	0,7	384	0,7	377	0,7
Habit. et Protect. du consomm.	—	—	—	—	—	—	—	—	8	0,0
Haut-commiss. jeun., loisirs, sports	126	0,2	144	0,3	—	—	—	—	—	—
Immigration	410	0,8	427	0,8	411	0,8	424	0,7	418	0,7

Tableau 3: Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique selon le ministère ou l'organisme, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Industrie, Commerce et Tourisme	—	—	—	—	1 630	3,1	1 401	2,4	1 171	2,0
Industrie et Commerce	1 206	2,3	1 240	2,3	—	—	—	—	—	—
Justice	7 193	13,9	7 481	14,0	7 392	13,9	7 188	12,4	7 099	12,3
Loisir, Chasse et Pêche	—	—	—	—	2 332	4,4	2 254	3,9	2 202	3,8
Off. de la langue française	231	0,4	305	0,6	391	0,7	405	0,7	395	0,7
Off. de la protect. du consomm.	—	—	—	—	—	—	—	—	203	0,4
Off. planif. développement du Qué.	182	0,4	187	0,3	189	0,4	183	0,3	183	0,3
Off. des autoroutes du Québec	—	—	—	—	—	—	500	0,9	493	0,9
Off. des personnes hand. du Qué.	—	—	—	—	—	—	40	0,1	50	0,1
Off. des professions du Québec	35	0,1	48	0,1	48	0,1	43	0,1	40	0,1
Off. des serv. de garde à l'enf.	—	—	—	—	—	—	—	—	23	0,0
Off. du crédit agricole du Québec	297	0,6	296	0,6	288	0,5	295	0,5	310	0,5
Off. du recrut. et sélection du pers.	—	—	—	—	240	0,5	250	0,4	247	0,4
Protection civile	90	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—
Régie de la langue française	8	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Régie de l'ass.-automobile	—	—	—	—	—	—	1 635	2,8	1 729	3,0
Régie de l'ass.-maladie du Qué.	—	—	—	—	—	—	1 287	2,2	1 297	2,2
Régie des ass. agricoles du Qué.	74	0,1	78	0,1	74	0,1	64	0,1	86	0,1
Régie des entr. de constr.	—	—	—	—	—	—	—	—	112	0,2
Régie des rentes du Québec	—	—	—	—	—	—	653	1,1	670	1,2
Régie des services publics	65	0,1	63	0,1	59	0,1	60	0,1	58	0,1
Régie du logement	—	—	269	0,5	286	0,5	311	0,5	300	0,5
Revenu	4 027	7,8	4 261	7,9	4 185	7,9	4 266	7,4	4 254	7,4
Richesses naturelles	1 177	2,3	1 160	2,2	336	0,6	—	—	—	—
Société d'habitation du Québec	249	0,5	331	0,6	331	0,6	364	0,6	374	0,6
Sûreté du Québec	1 012	2,0	1 035	1,9	1 007	1,9	994	1,7	975	1,7
Terres et Forêts	1 905	3,7	1 985	3,7	—	—	—	—	—	—
Tourisme, Chasse et Pêche	2 234	4,3	2 547	4,7	—	—	—	—	—	—
Transports	9 913	19,1	10 076	18,8	9 815	18,5	8 365	14,4	8 193	14,2
Travail et Main-d'oeuvre	2 159	4,2	2 207	4,1	2 172	4,1	2 100	3,6	3 863	6,7
Travaux publics et Approv.	2 344	4,5	2 479	4,6	2 444	4,6	2 409	4,2	2 368	4,1
Ensemble des effectifs	**51 799**	**100,0**	**53 622**	**100,0**	**53 153**	**100,0**	**58 015**	**100,0**	**57 768**	**100,0**

*Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 4: Évolution des effectifs réguliers "personnel hors-cadres et cadres supérieurs" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	1977 - 1978 %	1978 - 1979 Nombre	1978 - 1979 %	1979 - 1980 Nombre	1979 - 1980 %	1980 - 1981* Nombre	1980 - 1981* %	1981 - 1982* Nombre	1981 - 1982* %
Affaires culturelles	F	2	3,1	2	3,1	5	7,4	8	11,6	10	14,7
	H	62	96,9	63	96,9	63	92,6	61	88,4	58	85,3
	T	64	2,7	65	2,6	68	2,6	69	2,2	68	2,4
Affaires intergouvernementales	F	1	1,5	1	1,3	1	1,3	1	1,3	1	1,3
	H	65	98,5	74	98,7	79	98,8	78	98,7	74	98,7
	T	66	2,8	75	3,0	80	3,1	79	2,8	75	2,6
Affaires municipales	F	1	1,2	—	—	1	1,3	6	7,2	9	9,7
	H	83	98,8	73	100,0	75	98,7	77	92,8	84	90,3
	T	84	3,6	73	2,9	76	2,9	83	2,9	93	3,2
Affaires sociales	F	8	4,7	15	8,5	15	8,8	21	11,6	8	6,5
	H	162	95,3	161	91,5	155	91,2	160	88,4	116	93,5
	T	170	7,2	176	7,0	170	6,5	181	6,3	124	4,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	F	—	—	—	—	1	0,7	2	1,4	1	0,8
	H	130	100,0	132	100,0	134	99,3	142	98,6	118	99,2
	T	130	5,5	132	5,2	135	5,2	144	5,0	119	4,1
Assemblée nationale	F	1	2,0	1	1,8	1	1,7	1	1,8	1	1,9
	H	50	98,0	54	98,2	57	98,3	54	98,2	52	98,1
	T	51	2,2	55	2,2	58	2,2	55	1,9	53	1,8
Commission administrative des régimes de retraite	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	14	100,0	16	100,0	16	100,0	17	100,0	18	100,0
	T	14	0,6	16	0,6	16	0,6	17	0,6	18	0,6
Commission d'appel de franciation des entreprises	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	1	100,0	1	0,0	1	100,0
	T	—	—	—	—	1	0,0	1	0,0	1	0,0
Commission de la fonction publique	F	2	8,3	1	4,5	1	8,3	1	7,7	1	8,3
	H	22	91,7	21	95,5	11	91,7	12	92,3	11	91,7
	T	24	1,0	22	0,9	12	0,5	13	0,5	12	0,4
Commission de la représentation électorale	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,0
Commission de la santé et de la sécurité du travail	F	—	—	—	—	—	—	3	2,9	3	2,6
	H	—	—	—	—	—	—	100	97,1	111	97,4
	T	—	—	—	—	—	—	103	3,6	114	3,9
Commission de protection du territoire agricole	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11,1
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	8	88,9
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	9	0,3
Commission de surveillance de la langue française	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	1	100,0	2	100,0	2	100,0	3	100,0	2	100,0
	T	1	0,0	2	0,1	2	0,1	3	0,1	2	0,1
Commission des normes minimales du travail	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	17	100,0	21	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	17	0,6	21	0,7
Commission des transports	F	—	—	—	—	—	—	—	—	2	6,5
	H	28	100,0	31	100,0	31	100,0	31	100,0	29	93,5
	T	28	1,2	31	1,2	31	1,2	31	1,1	31	1,1

Tableau 4: Évolution des effectifs réguliers "personnel hors-cadres et cadres supérieurs" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Communications	F	2	2,8	1	1,3	1	1,3	2	3,2	8	11,9
	H	69	97,2	78	98,7	77	98,7	61	96,8	59	88,1
	T	71	3,0	79	3,1	78	3,0	63	2,2	67	2,3
Conseil de la langue française	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	5	100,0	5	100,0	4	100,0	4	100,0	6	100,0
	T	5	0,2	5	0,2	4	0,2	4	0,1	6	0,2
Conseil du statut de la femme	F	2	100,0	4	100,0	4	100,0	6	100,0	5	100,0
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	2	0,1	4	0,2	4	0,2	6	0,2	5	0,2
Conseil du trésor	F	—	—	1	2,8	2	5,3	3	9,1	3	7,9
	H	31	100,0	35	97,2	36	94,7	30	90,9	35	92,1
	T	31	1,3	36	1,4	38	1,5	33	1,2	38	1,3
Conseil exécutif	F	—	—	—	—	1	1,6	2	2,7	3	3,1
	H	42	100,0	54	100,0	61	98,4	71	97,3	94	96,9
	T	42	1,8	54	2,1	62	2,4	73	2,5	97	3,4
Consommateurs, Coopératives et institutions financières	F	2	3,0	2	2,9	2	3,0	3	4,3	1	2,0
	H	64	97,0	66	97,1	65	97,0	66	95,7	49	98,0
	T	66	2,8	68	2,7	67	2,8	69	2,4	50	1,7
Directeur général des élections	F	—	—	—	—	—	—	2	22,2	2	25,0
	H	2	100,0	2	100,0	4	100,0	7	77,8	6	75,0
	T	2	0,1	2	0,1	4	0,2	9	0,3	8	0,3
Éducation	F	5	2,8	5	2,7	6	3,1	5	2,7	5	2,6
	H	174	97,2	181	97,3	190	96,9	179	97,3	184	97,4
	T	179	7,6	186	7,4	196	7,5	184	6,4	189	6,5
Énergie et Ressources	F	—	—	—	—	1	0,8	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	128	99,2	128	100,0	132	100,0
	T	—	—	—	—	129	4,9	128	4,5	132	4,8
Environnement	F	—	—	1	3,2	1	3,1	2	3,6	1	1,8
	H	27	100,0	30	96,8	31	96,9	53	96,4	62	98,4
	T	27	1,1	31	1,2	32	1,2	55	1,9	63	2,2
Financement forestier	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	3	100,0	3	100,0	3	100,0	3	100,0	3	100,0
	T	3	0,1	3	0,1	3	0,1	3	0,1	3	0,1
Finances	F	—	—	1	1,3	1	1,2	—	—	—	—
	H	69	100,0	79	98,8	82	98,8	78	100,0	68	100,0
	T	69	2,9	80	3,2	83	3,2	78	2,7	68	2,4
Fonction publique	F	1	2,0	3	4,7	2	2,3	2	2,2	2	2,3
	H	50	98,0	61	95,3	85	97,7	89	97,8	86	97,7
	T	51	2,2	64	2,5	87	3,3	91	3,2	88	3,0
Habitation et Protection du consommateur	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,0
Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	10	100,0	10	100,0	—	—	—	—	—	—
	T	10	0,4	10	0,4	—	—	—	—	—	—

Tableau 4: Évolution des effectifs réguliers "personnel hors-cadres et cadres supérieurs" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Immigration	F	—	—	—	—	1	4,2	2	7,7	2	7,7
	H	25	100,0	23	100,0	23	95,8	24	92,3	24	92,3
	T	**25**	**1,1**	**23**	**0,9**	**24**	**0,9**	**26**	**0,9**	**26**	**0,9**
Industrie, Commerce et Tourisme	F	—	—	—	—	1	0,8	1	1,0	—	—
	H	—	—	—	—	120	99,2	103	99,0	89	100,0
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**121**	**4,6**	**104**	**3,8**	**89**	**3,1**
Industrie et Commerce	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	97	100,0	106	100,0	—	—	—	—	—	—
	T	**97**	**4,1**	**106**	**4,2**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Justice	F	5	3,6	8	4,9	9	5,1	10	5,7	14	8,0
	H	134	96,4	155	95,1	169	94,9	169	94,3	161	92,0
	T	**139**	**5,9**	**163**	**6,5**	**178**	**6,6**	**176**	**6,1**	**175**	**6,1**
Loisir, Chasse et Pêche	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	72	100,0	70	100,0	69	100,0
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**72**	**2,8**	**70**	**2,4**	**69**	**2,4**
Office de la langue française	F	—	—	—	—	3	9,7	2	6,7	2	6,3
	H	14	100,0	17	100,0	28	90,3	28	93,3	30	93,8
	T	**14**	**0,6**	**17**	**0,7**	**31**	**1,2**	**30**	**1,0**	**32**	**1,1**
Office de la protection du consommateur	F	—	—	—	—	—	—	—	—	3	27,3
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	8	72,7
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**11**	**0,4**
Office de planification et de développement du Québec	F	2	5,3	2	4,9	1	2,4	1	2,3	1	2,3
	H	36	94,7	39	95,1	40	97,6	42	97,7	42	97,7
	T	**38**	**1,6**	**41**	**1,6**	**41**	**1,6**	**43**	**1,5**	**43**	**1,5**
Office des autoroutes du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	3	100,0	8	100,0
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**8**	**0,3**	**8**	**0,3**
Office des personnes handicapées du Québec	F	—	—	—	—	—	—	1	25,0	1	25,0
	H	—	—	—	—	—	—	3	75,0	3	75,0
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**4**	**0,1**	**4**	**0,1**
Office des professions du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	6	100,0	7	100,0	8	100,0	7	100,0	7	100,0
	T	**6**	**0,3**	**7**	**0,3**	**8**	**0,3**	**7**	**0,2**	**7**	**0,2**
Office des services de garde à l'enfance	F	—	—	—	—	—	—	—	—	2	66,7
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	1	33,3
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**3**	**0,1**
Office du crédit agricole du Québec	F	—	—	1	3,2	1	3,4	1	3,6	1	3,4
	H	31	100,0	30	96,8	28	96,6	27	96,4	28	96,6
	T	**31**	**1,3**	**31**	**1,2**	**29**	**1,1**	**28**	**1,0**	**29**	**1,0**
Office du recrutement et de la sélection du personnel	F	—	—	—	—	2	11,1	2	9,1	4	17,4
	H	—	—	—	—	16	88,9	20	90,9	19	82,6
	T	**—**	**—**	**—**	**—**	**18**	**0,7**	**22**	**0,8**	**23**	**0,8**
Protection civile	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	3	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	**3**	**0,1**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**

Tableau 4: Évolution des effectifs réguliers "personnel hors-cadres et cadres supérieurs" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Régie de la langue française	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Régie de l'assurance-automobile	F	—	—	—	—	—	—	1	3,8	5	13,9
	H	—	—	—	—	—	—	25	96,2	31	86,1
	T	—	—	—	—	—	—	26	0,9	36	1,2
Régie de l'assurance-maladie du Québec	F	—	—	—	—	—	—	2	3,8	2	4,3
	H	—	—	—	—	—	—	51	96,2	45	95,7
	T	—	—	—	—	—	—	53	1,8	47	1,6
Régie des assurances agricoles du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	14	100,0	14	100,0	14	100,0	10	100,0	11	100,0
	T	14	0,6	14	0,6	14	0,5	10	0,3	11	0,4
Régie des entreprises de construction	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	10	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	10	0,3
Régie des rentes du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	24	100,0	27	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	24	0,8	27	0,9
Régie des services publics	F	—	—	—	—	—	—	1	6,7	—	—
	H	16	100,0	17	100,0	14	100,0	14	93,3	14	100,0
	T	16	0,7	17	0,7	14	0,5	15	0,5	14	0,5
Régie du logement	F	—	—	1	12,5	1	9,1	7	21,2	2	18,2
	H	—	—	7	87,5	10	90,9	26	78,8	9	81,8
	T	—	—	8	0,3	11	0,4	33	1,2	11	0,4
Revenu	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,7
	H	140	100,0	144	100,0	145	100,0	141	100,0	148	99,3
	T	140	5,9	144	5,7	145	5,5	141	4,9	149	5,2
Richesses naturelles	F	1	1,4	1	1,4	—	—	—	—	—	—
	H	71	98,6	69	98,6	15	100,0	—	—	—	—
	T	72	3,0	70	2,8	15	0,6	—	—	—	—
Société d'habitation du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	23	100,0	24	100,0	24	100,0	25	100,0	24	100,0
	T	23	1,0	24	1,0	24	0,9	25	0,9	24	0,8
Sûreté du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	13	100,0	13	100,0	13	100,0	12	100,0	11	100,0
	T	13	0,6	13	0,5	13	0,5	12	0,4	11	0,4
Terres et Forêts	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	66	100,0	74	100,0	—	—	—	—	—	—
	T	66	2,8	74	2,9	—	—	—	—	—	—
Tourisme, Chasse et Pêche	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	71	100,0	73	100,0	—	—	—	—	—	—
	T	71	3,0	73	2,9	—	—	—	—	—	—
Transports	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,4
	H	263	100,0	263	100,0	253	100,0	244	100,0	249	99,6
	T	263	11,0	263	10,4	253	9,7	244	8,5	250	8,7
Travail et Main-d'oeuvre	F	—	—	—	—	1	1,1	2	2,0	13	9,2
	H	73	100,0	87	100,0	88	98,9	96	98,0	129	90,8
	T	73	3,1	87	3,5	89	3,4	98	3,4	142	4,9
Travaux publics et Approvisionnement	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	70	100,0	76	100,0	79	100,0	77	100,0	83	100,0
	T	70	3,0	76	3,0	79	3,0	77	2,7	83	2,9
Ensemble des effectifs	F	35	1,5	51	2,0	66	2,5	103	3,6	121	4,2
	H	2 329	98,5	2 469	98,0	2 549	97,5	2 765	96,4	2 769	95,8
	T	2 364	100,0	2 520	100,0	2 615	100,0	2 868	100,0	2 890	100,0

* Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 5: Évolution des effectifs réguliers "professionnels" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Affaires culturelles	F	135	34,4	144	36,5	146	35,9	160	37,5	154	35,8
	H	257	65,6	250	63,5	261	64,1	267	62,5	276	64,2
	T	392	4,1	394	3,9	407	3,9	427	3,7	430	3,8
Affaires intergouvernementales	F	21	16,0	24	16,6	28	17,9	31	19,7	35	22,4
	H	110	84,0	121	83,4	128	82,1	126	80,3	121	77,6
	T	131	1,4	145	1,4	156	1,5	157	1,4	156	1,3
Affaires municipales	F	13	6,7	8	4,6	12	7,4	22	11,1	23	11,7
	H	180	93,3	165	95,4	150	92,6	177	88,9	174	88,3
	T	193	2,0	173	1,7	162	1,5	199	1,7	197	1,7
Affaires sociales	F	154	21,3	151	21,4	152	21,5	150	22,2	143	23,7
	H	569	78,7	555	78,6	554	78,5	527	77,8	460	76,3
	T	723	7,6	706	7,0	706	6,8	677	5,9	603	5,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	F	59	7,5	57	7,2	69	8,1	71	8,3	61	7,6
	H	727	92,5	736	92,8	782	91,9	786	91,7	741	92,4
	T	786	8,3	793	7,9	851	8,1	857	7,4	802	6,8
Assemblée nationale	F	26	19,1	30	21,1	32	22,4	35	23,2	35	22,2
	H	110	80,9	112	78,9	111	77,6	116	76,8	123	77,8
	T	136	1,4	142	1,4	143	1,4	151	1,3	158	1,3
Commission administrative des régimes de retraite	F	9	14,3	10	15,2	11	15,5	13	16,7	18	23,4
	H	54	85,7	56	84,8	60	84,5	65	83,3	59	76,6
	T	63	0,7	66	0,7	71	0,7	78	0,7	77	0,6
Commission d'appel de franciation des entreprises	F	—	—	—	—	1	100,0	1	100,0	1	100,0
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	—	—	—	—	1	0,0	1	0,0	1	0,0
Commission de la fonction publique	F	14	16,5	18	22,0	1	12,5	2	14,3	4	26,7
	H	71	83,5	64	78,0	7	87,5	12	85,7	11	73,3
	T	85	0,9	82	0,8	8	0,1	14	0,1	15	0,1
Commission de la représentation électorale	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	16,7
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	5	83,3
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	6	0,1
Commission de la santé et de la sécurité du travail	F	—	—	—	—	—	—	74	17,1	120	20,3
	H	—	—	—	—	—	—	358	82,9	470	79,7
	T	—	—	—	—	—	—	432	3,8	590	5,0
Commission de protection du territoire agricole	F	—	—	—	—	—	—	—	—	5	20,8
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	19	79,2
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	24	0,2
Commission de surveillance de la langue française	F	3	60,0	2	33,3	2	22,2	2	20,0	2	20,0
	H	2	40,0	4	66,7	7	77,8	8	80,0	8	80,0
	T	5	0,1	6	0,1	9	0,1	10	0,1	10	0,1
Commission des normes minimales du travail	F	—	—	—	—	—	—	2	6,9	4	11,4
	H	—	—	—	—	—	—	27	93,1	31	88,6
	T	—	—	—	—	—	—	29	0,3	35	0,3
Commission des transports	F	6	14,3	7	18,9	6	17,1	5	14,7	5	13,9
	H	36	85,7	30	81,1	29	82,9	29	85,3	31	86,1
	T	42	0,4	37	0,4	35	0,3	34	0,3	36	0,3
Communications	F	63	19,1	66	19,4	77	21,5	79	22,8	73	21,2
	H	267	80,9	275	80,6	281	78,5	267	77,2	272	78,8
	T	330	3,5	341	3,4	358	3,4	346	3,0	345	2,9
Conseil de la langue française	F	—	—	2	33,3	3	30,0	4	26,7	6	35,3
	H	4	100,0	4	66,7	7	70,0	11	73,3	11	64,7

Tableau 5: Évolution des effectifs réguliers "professionnels" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Conseil du statut de la femme	F	11	91,7	14	93,3	18	94,7	29	96,7	27	96,4
	H	1	8,3	1	6,7	1	5,3	1	3,3	1	3,6
	T	12	0,1	15	0,1	19	0,2	30	0,3	28	0,2
Conseil du trésor	F	5	9,3	8	12,7	8	9,6	11	13,6	17	18,9
	H	49	90,7	55	87,3	75	90,4	70	86,4	73	81,1
	T	54	0,6	63	0,6	83	0,8	81	0,7	90	0,8
Conseil exécutif	F	5	17,2	10	25,6	14	30,4	17	28,3	34	21,8
	H	24	82,8	29	74,4	32	69,6	43	71,7	122	78,2
	T	29	0,3	39	0,4	46	0,4	60	0,5	156	1,3
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	F	18	10,2	25	13,0	36	16,7	36	16,7	12	7,8
	H	158	89,8	168	87,0	179	83,3	179	83,3	142	92,2
	T	176	1,9	193	1,9	215	2,1	215	1,9	154	1,3
Directeur général des élections	F	—	—	1	5,6	8	25,0	5	20,0	3	16,7
	H	5	100,0	17	94,4	24	75,0	20	80,0	15	83,3
	T	5	0,1	18	0,2	32	0,3	25	0,2	18	0,2
Éducation	F	114	14,0	129	14,8	138	15,5	141	16,1	160	18,2
	H	701	86,0	744	85,2	750	84,5	737	83,9	721	81,8
	T	815	8,6	873	8,7	888	8,5	878	7,8	881	7,4
Énergie et Ressources	F	—	—	—	—	21	3,3	24	4,0	31	5,0
	H	—	—	—	—	625	96,7	582	96,0	589	95,0
	T	—	—	—	—	646	6,2	606	5,3	620	5,2
Environnement	F	12	7,2	14	7,4	18	8,7	22	7,0	27	8,4
	H	155	92,8	174	92,6	189	91,3	291	93,0	296	91,6
	T	167	1,8	188	1,9	207	2,0	313	2,7	323	2,7
Financement forestier	F	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	11	100,0	11	100,0	12	100,0	13	100,0	13	100,0
	T	11	0,1	11	0,1	12	0,1	13	0,1	13	0,1
Finances	F	13	5,9	12	5,2	14	6,2	20	9,0	19	9,1
	H	207	94,1	219	94,8	212	93,8	203	91,0	189	90,9
	T	220	2,3	231	2,3	226	2,2	223	1,9	208	1,8
Fonction publique	F	20	18,9	22	19,0	34	23,3	38	23,6	46	29,3
	H	86	81,1	94	81,0	112	76,7	123	76,4	111	70,7
	T	106	1,1	116	1,1	146	1,4	161	1,4	157	1,3
Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports	F	8	13,1	8	11,8	—	—	—	—	—	—
	H	53	86,9	60	88,2	—	—	—	—	—	—
	T	61	0,6	68	0,7	—	—	—	—	—	—
Habitation et Protection du consommateur	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50,0
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50,0
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,0
Immigration	F	106	41,4	107	40,7	103	40,7	101	39,9	102	40,5
	H	150	58,6	156	59,3	150	59,3	152	60,1	150	59,5
	T	256	2,7	263	2,6	253	2,4	253	2,2	252	2,1
Industrie, Commerce et Tourisme	F	—	—	—	—	62	10,1	62	9,7	43	7,7
	H	—	—	—	—	550	89,9	578	90,3	516	92,3
	T	—	—	—	—	612	5,9	640	5,6	559	4,7
Industrie et Commerce	F	35	8,3	41	9,4	—	—	—	—	—	—
	H	386	91,7	396	90,6	—	—	—	—	—	—
	T	421	4,4	437	4,3	—	—	—	—	—	—

Tableau 5 : Évolution des effectifs réguliers "professionnels" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Justice	F	191	25,6	225	27,0	230	27,5	224	27,0	228	27,2
	H	555	74,4	608	73,0	607	72,5	606	73,0	609	72,8
	T	746	7,9	833	8,3	837	8,0	830	7,2	837	7,1
Loisir, Chasse et Pêche	F	—	—	—	—	25	6,7	25	6,8	28	7,4
	H	—	—	—	—	349	93,3	343	93,2	351	92,6
	T	—	—	—	—	374	3,6	368	3,2	379	3,2
Office de la langue française	F	44	37,9	57	35,6	80	40,2	80	38,5	77	38,1
	H	72	62,1	103	64,4	119	59,8	128	61,5	125	61,9
	T	116	1,2	160	1,6	199	1,9	208	1,8	202	1,7
Office de la protection du consommateur	F	—	—	—	—	—	—	—	—	23	30,3
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	53	69,7
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	76	0,8
Office de planification et de développement du Québec	F	12	16,7	12	16,7	13	16,9	8	11,1	8	11,1
	H	60	83,3	60	83,3	64	83,1	64	88,9	64	88,9
	T	72	0,8	72	0,7	77	0,7	72	0,6	72	0,8
Office des autoroutes du Québec	F	—	—	—	—	—	—	1	8,3	—	—
	H	—	—	—	—	—	—	11	91,7	11	100,0
	T	—	—	—	—	—	—	12	0,1	11	0,1
Office des personnes handicapées du Québec	F	—	—	—	—	—	—	7	31,8	9	36,0
	H	—	—	—	—	—	—	15	68,2	16	64,0
	T	—	—	—	—	—	—	22	0,2	25	0,2
Office des professions du Québec	F	2	22,2	4	23,5	4	23,5	5	33,3	4	36,4
	H	7	77,8	13	76,5	13	76,5	10	66,7	7	63,6
	T	9	0,1	17	0,2	17	0,2	15	0,1	11	0,1
Office des services de garde à l'enfance	F	—	—	—	—	—	—	—	—	9	75,0
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	3	25,0
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	12	0,1
Office du crédit agricole du Québec	F	4	4,8	5	5,6	6	6,5	6	6,2	14	12,7
	H	80	95,2	84	94,4	86	93,5	91	93,8	96	87,3
	T	84	0,9	89	0,9	92	0,9	97	0,8	110	0,9
Office du recrutement et de la sélection du personnel	F	—	—	—	—	21	28,8	18	24,0	25	32,1
	H	—	—	—	—	52	71,2	57	76,0	53	67,9
	T	—	—	—	—	73	0,7	75	0,7	78	0,7
Protection civile	F	1	7,7	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	12	92,3	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	13	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Régie de la langue française	F	3	75,0	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	1	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—
	T	4	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Régie de l'assurance-automobile	F	—	—	—	—	—	—	27	14,5	43	17,8
	H	—	—	—	—	—	—	159	85,5	199	82,2
	T	—	—	—	—	—	—	186	1,8	242	2,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	F	—	—	—	—	—	—	44	20,4	56	23,7
	H	—	—	—	—	—	—	172	79,6	180	76,3
	T	—	—	—	—	—	—	216	1,9	236	2,0
Régie des assurances agricoles du Québec	F	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4,2
	H	12	100,0	14	100,0	13	100,0	10	100,0	23	95,8
	T	12	0,1	14	0,1	13	0,1	10	0,1	24	0,2
Régie des entreprises de construction	F	—	—	—	—	—	—	—	—	3	18,8
	H	—	—	—	—	—	—	—	—	13	81,3
	T	—	—	—	—	—	—	—	—	16	0,1

Tableau 5 : Évolution des effectifs réguliers "professionnels" selon le ministère ou l'organisme et selon le sexe, 1977 à 1982 (suite)

Ministère/organisme	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
Régie des rentes du Québec	F	—	—	—	—	—	—	17	12,9	23	15,2
	H	—	—	—	—	—	—	115	87,1	128	84,8
	T	—	—	—	—	—	—	132	1,1	151	1,3
Régie des services publics	F	1	77	—	—	—	—	—	—	—	—
	H	12	92,3	10	100,0	11	100,0	10	100,0	9	100,0
	T	13	0,1	10	0,1	11	0,1	10	0,1	9	0,1
Régie du logement	F	—	—	5	14,7	16	32,0	18	31,0	21	35,6
	H	—	—	29	85,3	34	68,0	40	69,0	38	64,4
	T	—	—	34	0,3	50	0,5	58	0,5	59	0,5
Revenu	F	42	6,6	58	8,5	54	8,0	65	9,3	75	10,7
	H	592	93,4	627	91,5	623	92,0	632	90,7	624	89,3
	T	634	6,7	685	6,8	677	6,5	697	6,1	699	5,9
Richesses naturelles	F	4	1,3	3	1,0	1	1,1	—	—	—	—
	H	296	98,7	300	99,0	86	98,9	—	—	—	—
	T	300	3,2	303	3,0	87	0,8	—	—	—	—
Société d'habitation du Québec	F	12	10,7	16	10,5	16	10,2	18	10,7	16	9,2
	H	100	89,3	136	89,5	141	89,8	150	89,3	157	90,8
	T	112	1,2	152	1,5	157	1,5	168	1,5	173	1,5
Sûreté du Québec	F	8	15,4	8	13,8	7	12,1	7	12,7	7	14,0
	H	44	84,6	50	86,2	51	87,9	48	87,3	43	86,0
	T	52	0,5	58	0,6	58	0,6	55	0,5	50	0,4
Terres et Forêts	F	8	2,0	13	3,1	—	—	—	—	—	—
	H	395	98,0	411	96,9	—	—	—	—	—	—
	T	403	4,3	424	4,2	—	—	—	—	—	—
Tourisme, Chasse et Pêche	F	18	5,0	29	6,7	—	—	—	—	—	—
	H	345	95,0	403	93,3	—	—	—	—	—	—
	T	363	3,8	432	4,3	—	—	—	—	—	—
Transports	F	36	5,8	38	5,6	44	6,2	35	5,6	31	4,9
	H	582	94,2	644	94,4	663	93,8	592	94,4	605	95,1
	T	618	6,5	682	6,8	707	6,8	627	5,4	636	5,4
Travail et Main-d'oeuvre	F	48	11,3	48	11,5	43	10,1	42	10,3	58	12,0
	H	375	88,7	371	88,5	368	89,5	367	89,7	425	88,0
	T	423	4,5	419	4,2	411	3,9	409	3,6	483	4,1
Travaux publics et Approvisionnement	F	12	4,4	15	5,0	18	5,7	21	6,6	18	5,7
	H	258	95,6	285	95,0	298	94,3	299	93,4	296	94,3
	T	270	2,9	300	3,0	316	3,0	320	2,8	314	2,8
Ensemble des effectifs	F	1 296	13,7	1 448	14,3	1 592	15,2	1 825	15,9	1 989	16,8
	H	8 171	86,3	8 644	85,7	8 866	84,8	9 687	84,1	9 879	83,2
	T	9 467	100,0	10 090	100,0	10 458	100,0	11 512	100,0	11 868	100,0

* Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 6: Évolution des effectifs réguliers de la fonction publique selon le traitement et le sexe, 1977 à 1982

Traitement	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981* Nombre	%	1981 - 1982* Nombre	%
10 000 et moins	F	7 182	76,5	7 239	77,9	288	89,4	52	88,1	32	91,4
	H	2 209	23,5	2 055	22,1	34	10,6	7	11,9	3	8,6
	T	9 391	18,1	9 294	17,3	322	0,6	59	0,1	35	0,1
10 001 à 15 000	F	7 621	32,8	7 838	37,3	12 876	59,3	7 796	63,9	3 521	80,6
	H	15 644	67,2	13 184	62,7	8 853	40,7	4 408	36,1	845	19,4
	T	23 265	44,9	21 022	39,2	21 729	40,9	12 204	21,0	4 366	7,8
15 001 à 20 000	F	1 645	18,0	1 633	16,0	2 508	20,3	9 000	43,6	11 434	53,4
	H	7 501	82,0	8 602	84,0	9 848	79,7	11 622	56,4	9 996	46,6
	T	9 146	17,7	10 235	19,1	12 356	23,2	20 622	35,5	21 430	37,1
20 001 à 25 000	F	443	12,3	752	16,5	1 307	15,6	1 951	18,5	3 207	24,0
	H	3 162	87,7	3 808	83,5	7 059	84,4	8 595	81,5	10 146	76,0
	T	3 605	7,0	4 560	8,5	8 366	15,7	10 546	18,2	13 353	23,1
25 001 à 30 000	F	215	5,2	324	11,4	449	12,9	841	16,6	922	17,7
	H	3 925	94,8	2 514	88,6	3 019	87,1	4 233	83,4	4 292	82,3
	T	4 140	8,0	2 838	5,3	3 468	6,5	5 074	8,7	5 214	9,0
30 001 à 35 000	F	15	1,1	160	3,9	297	6,2	362	14,6	663	16,5
	H	1 354	98,9	3 991	96,1	4 516	93,8	2 120	85,4	3 355	83,5
	T	1 369	2,6	4 151	7,7	4 813	9,1	2 482	4,3	4 016	7,0
35 001 à 40 000	F	21	3,9	19	2,1	39	2,7	247	5,3	341	15,2
	H	517	96,1	874	97,9	1 394	97,3	4 392	94,7	1 897	84,8
	T	538	1,0	893	1,7	1 433	2,7	4 639	8,0	2 238	3,9
40 001 et plus	F	6	1,7	19	3,0	26	3,9	81	3,4	380	5,3
	H	339	98,3	610	97,0	640	96,1	2 308	96,6	6 734	94,7
	T	345	0,7	629	1,2	666	1,3	2 389	4,1	7 114	12,3
Ensemble des effectifs	F	17 148	33,1	17 984	33,5	17 790	33,5	20 330	35,0	20 500	35,5
	H	34 651	66,9	35 638	66,5	35 363	66,5	37 685	65,0	37 268	64,5
	T	51 799	100,0	53 622	100,0	53 153	100,0	58 015	100,0	57 768	100,0

* Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 7: Évolution des entrées en fonction* selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1977 à 1982

Catégorie d'emploi	Sexe	1977 - 1978 Nombre	%	1978 - 1979 Nombre	%	1979 - 1980 Nombre	%	1980 - 1981** Nombre	%	1981 - 1982** Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	2	8,0	3	12,5	5	23,8	7	15,6	6	26,1
	H	23	92,0	21	87,5	16	76,2	38	84,4	17	73,9
	T	25	0,6	24	0,6	21	1,0	45	2,1	23	1,3
Cadres supérieurs	F	—	—	6	8,0	1	1,3	8	9,2	5	10,6
	H	73	100,0	69	92,0	76	98,7	79	90,8	42	89,4
	T	73	1,8	75	1,8	77	3,8	87	4,1	47	2,6
Personnel de maîtrise	F	3	7,3	3	9,4	2	13,3	—	—	1	8,3
	H	38	92,7	29	90,6	13	86,7	8	100,0	11	91,7
	T	41	1,0	32	0,8	15	0,7	8	0,4	12	0,7
Professionnels	F	191	20,4	175	18,6	169	25,8	160	26,4	165	24,7
	H	743	79,6	767	81,4	486	74,2	446	73,6	503	75,3
	T	934	22,4	942	22,2	655	32,6	606	28,7	668	36,3
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	1 496	63,5	1 603	64,2	698	63,9	749	63,3	620	66,2
	H	859	36,5	892	35,8	394	36,1	435	36,7	317	33,8
	T	2 355	56,6	2 495	58,8	1 092	54,4	1 184	56,0	937	51,0
Agents de la paix	F	15	6,3	13	6,9	3	6,0	16	30,2	16	32,7
	H	225	93,8	175	93,1	47	94,0	37	69,8	33	67,3
	T	240	5,8	188	4,4	50	2,5	53	2,5	49	2,7
Ouvriers	F	3	0,7	36	7,8	11	13,8	2	1,8	3	3,3
	H	457	99,3	427	92,2	69	86,3	112	98,2	88	96,7
	T	460	11,0	463	10,9	80	4,0	114	5,4	91	5,0
Autres	F	4	11,1	2	8,3	4	21,1	3	18,8	2	18,2
	H	32	88,9	22	91,7	15	78,9	13	81,3	9	81,8
	T	36	0,9	24	0,6	19	0,9	16	0,8	11	0,6
Ensemble des effectifs	F	1 714	41,2	1 841	43,4	893	44,4	945	44,7	818	44,5
	H	2 450	58,8	2 402	56,6	1 116	55,6	1 168	55,3	1 020	55,5
	T	4 164	100,0	4 243	100,0	2 009	100,0	2 113	100,0	1 838	100,0

*Entrées en fonctions: nombre d'employés nouvellement recrutés dans la fonction publique.

**Ces données incluent les effectifs des organismes dont la paie est décentralisée.

Tableau 8: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi, la région administrative et le sexe, au 31 mars 1982

Catégorie d'emploi / Région*	Sexe	— 00 — Nombre	%	— 01 — Nombre	%	— 02 — Nombre	%	— 03 — Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	0	0,0	0	0,0	0	0,0	18	7,6
	H	0	0,0	0	0,0	0	0,0	219	92,4
	T	0	0,0	0	0,0	0	0,0	237	0,9
Cadres supérieurs	F	0	0,0	1	2,8	0	0,0	50	3,0
	H	1	100,0	35	97,2	21	100,0	1 593	97,0
	T	1	9,1	36	2,1	21	1,5	1 643	6,3
Personnel de maîtrise	F	0	0,0	10	7,9	9	8,3	144	15,0
	H	1	100,0	116	92,1	99	91,7	813	85,0
	T	1	9,1	126	7,5	108	7,7	957	3,6
Professionnels	F	0	0,0	13	7,0	14	8,9	1 055	15,9
	H	3	100,0	174	93,0	144	91,1	5 588	84,1
	T	3	27,3	187	11,1	158	11,3	6 643	25,3
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	2	40,0	359	44,3	325	48,0	7 877	56,9
	H	3	60,0	452	55,7	352	52,0	5 961	43,1
	T	5	45,5	811	48,0	677	48,3	13 838	52,8
Agents de la paix	F	0	0,0	0	0,0	0	0,0	17	2,2
	H	1	100,0	143	100,0	101	100,0	747	97,8
	T	1	9,1	143	8,5	101	7,2	764	2,9
Ouvriers	F	0	0,0	3	0,8	2	0,6	62	3,0
	H	0	0,0	378	99,2	327	99,4	2 032	97,0
	T	0	0,0	381	22,5	329	23,5	2 094	8,0
Autres	F	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	8,0
	H	0	0,0	7	100,0	7	100,0	46	92,0
	T	0	0,0	7	0,4	7	0,5	50	0,2
Ensemble des effectifs	F	2	18,2	386	22,8	350	25,0	9 227	35,2
	H	9	81,8	1 305	77,2	1 051	75,0	16 999	64,8
	T	11	0,0	1 691	2,9	1 401	2,4	26 226	45,4

Tableau 8: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi, la région administrative et le sexe, au 31 mars 1982 (suite)

Catégorie d'emploi / Région*	Sexe	— 04 — Nombre	%	— 05 — Nombre	%	— 06 — Nombre	%	— 07 — Nombre	%	— 08 — Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	1	100,0	0	0,0	19	17,9	0	0,0	0	0,0
	H	0	0,0	0	0,0	87	82,1	1	100,0	0	0,0
	T	1	0,1	0	0,0	106	0,7	1	0,1	0	0,0
Cadres supérieurs	F	1	2,6	1	5,0	19	4,3	1	4,0	0	0,0
	H	37	97,4	19	95,0	424	95,7	24	96,0	18	100,0
	T	38	2,1	20	1,9	443	2,9	25	2,1	18	1,5
Personnel de maîtrise	F	9	7,6	7	10,9	127	14,8	4	5,1	9	10,3
	H	109	92,4	57	89,1	733	85,2	74	94,9	78	89,7
	T	118	6,4	64	6,1	860	5,6	78	6,4	87	7,4
Professionnels	F	24	9,0	15	11,1	567	20,4	25	16,8	11	10,3
	H	244	91,0	120	88,9	2 213	79,6	124	83,2	96	89,7
	T	268	14,5	135	12,8	2 780	18,0	149	12,3	107	9,1
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	414	43,6	231	44,1	4 868	60,3	316	56,6	265	47,4
	H	536	56,4	293	55,9	3 204	39,7	242	43,4	294	52,6
	T	950	51,5	524	49,8	8 072	52,3	558	46,0	559	47,3
Agents de la paix	F	0	0,0	1	1,8	86	7,8	0	0,0	0	0,0
	H	79	100,0	54	98,2	1 026	92,2	93	100,0	88	100,0
	T	79	4,3	55	5,2	1 106	7,2	93	7,7	88	7,5
Ouvriers	F	1	0,3	6	2,4	21	1,1	8	2,7	6	1,9
	H	379	99,7	241	97,6	1 933	98,9	293	97,3	309	98,1
	T	380	20,6	247	23,5	1 954	12,7	301	24,8	315	26,7
Autres	F	0	0,0	0	0,0	16	15,5	1	12,5	1	14,3
	H	11	100,0	7	100,0	87	84,5	7	87,5	6	85,7
	T	11	0,6	7	0,7	103	0,7	8	0,7	7	0,6
Ensemble des effectifs	F	450	24,4	261	24,8	5 723	37,1	355	29,3	292	24,7
	H	1 395	75,6	791	75,2	9 701	62,9	858	70,7	889	75,3
	T	1 845	3,2	1 052	1,8	15 424	26,7	1 213	2,1	1 181	2,0

Tableau 8: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi, la région administrative et le sexe, au 31 mars 1982 (suite)

Région* / Catégorie d'emploi	Sexe	— 09 — Nombre	%	— 10 — Nombre	%	Inconnu* Nombre	%	Total Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	0	0,0	0	0,0	1	6,7	39	10,8
	H	0	0,0	0	0,0	14	93,3	321	89,2
	T	0	0,0	0	0,0	15	0,2	360	0,6
Cadres supérieurs	F	0	0,0	0	0,0	9	3,3	82	3,2
	H	15	100,0	0	0,0	261	96,7	2 448	96,8
	T	15	2,3	0	0,0	270	3,8	2 530	4,4
Personnel de maîtrise	F	2	3,4	0	0,0	88	23,7	409	14,5
	H	56	96,6	0	0,0	284	76,3	2 420	85,5
	T	58	9,0	0	0,0	372	5,3	2 829	4,9
Professionnels	F	8	12,1	0	0,0	257	18,8	1 989	16,8
	H	58	87,9	2	100,0	1 113	81,2	9 879	83,2
	T	66	10,2	2	33,3	1 370	19,4	11 868	20,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	185	59,3	0	0,0	2 902	59,8	17 744	56,9
	H	127	40,7	3	100,0	1 949	40,2	13 416	43,1
	T	312	48,1	3	50,0	4 851	68,6	31 160	53,9
Agents de la paix	F	0	0,0	0	0,0	0	0,0	104	4,0
	H	70	100,0	0	0,0	93	100,0	2 489	96,0
	T	70	10,8	0	0,0	93	1,3	2 593	4,5
Ouvriers	F	1	0,8	0	0,0	1	1,0	111	1,8
	H	122	99,2	1	100,0	97	99,0	6 112	98,2
	T	123	19,0	1	16,7	98	1,4	6 223	10,8
Autres	F	0	0,0	0	0,0	0	0,0	22	10,7
	H	4	100,0	0	0,0	1	100,0	183	89,3
	T	4	0,6	0	0,0	1	0,0	205	0,4
Ensemble des effectifs	F	196	30,2	0	0,0	3 258	46,1	20 500	35,5
	H	452	69,8	6	100,0	3 812	53,9	37 268	64,5
	T	648	1,1	6	0,0	7 070	12,2	57 768	100,0

*Les régions administratives ne sont pas identifiées pour les organismes dont la paie est décentralisée. Le personnel de ces organismes est donc inclus dans la région "Inconnu".
Régions: 00 = Baie-James; — 01 = Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; — 02 = Saguenay-Lac-Saint-Jean; — 03 = Québec; — 04 = Trois-Rivières; — 05 = Estrie; — 06 = Montréal; — 07 = Outaouais; — 08 = Abitibi-Témiscamingue; — 09 = Côte-Nord; — 10 = Nouveau-Québec; — Inconnu: personnel pour lequel la région n'est pas codifiée.

Tableau 9: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon le ministère ou l'organisme et selon la région administrative, au 31 mars 1982

Ministère/organisme	Région* — 00 — Nombre	%	— 01 — Nombre	%	— 02 — Nombre	%
Affaires culturelles	0	0,0	17	1,0	21	1,5
Affaires intergouvernementales	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Affaires municipales	0	0,0	4	0,2	2	0,1
Affaires sociales	0	0,0	4	0,2	2	0,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0	0,0	317	18,7	107	7,6
Assemblée nationale	0	0,0	1	0,1	0	0,0
Comm. administrative des régimes de retraite	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. d'appel de francisation des entreprises	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de la fonction publique	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de la représ. électorale	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de la santé et de la sécurité du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de prot. du terr. agric.	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de surveillance de la langue française	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. des normes minimales du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. des transports	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Communications	0	0,0	17	1,0	14	1,0
Conseil de la langue française	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Conseil du statut de la femme	0	0,0	0	0,0	1	0,1
Conseil du trésor	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Conseil exécutif	0	0,0	1	0,1	0	0,0
Consommateurs, Coop. et Institut. financières	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Directeur général des élections	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Éducation	0	0,0	22	1,3	21	1,5
Énergie et Ressources	0	0,0	165	9,8	158	11,3
Environnement	10	90,9	21	1,2	23	1,6
Financement forestier	0	0,0	2	0,1	1	0,1
Finances	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Fonction publique	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Habit. et Protect. du consomm.	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Immigration	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Industrie, Commerce et Tourisme	0	0,0	7	0,4	5	0,4
Justice	0	0,0	200	11,8	215	15,3
Loisir, Chasse et Pêche	1	9,1	159	9,4	129	9,2
Off. de la langue française	0	0,0	3	0,2	3	0,2
Off. de la protect. du consomm.	0	0,0	7	0,4	5	0,4
Off. de planification et développement du Qué.	0	0,0	6	0,4	5	0,4
Off. des autoroutes du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Off. des personnes handicapées du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Off. des professions du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Off. des serv. de garde à l'enf.	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Off. du crédit agricole du Québec	0	0,0	6	0,4	9	0,6
Off. du recrutement et de la sélection du person.	0	0,0	6	0,4	4	0,3
Régie de l'assurance-automobile	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie des assurances agricoles du Québec	0	0,0	3	0,2	3	0,2
Régie des entr. de constr.	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie des rentes du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie des services publics	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie du logement	0	0,0	9	0,5	12	0,9
Revenu	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Société d'habitation du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sûreté du Québec	0	0,0	40	2,4	31	2,2
Transports	0	0,0	450	26,6	418	29,8
Travail et Main-d'oeuvre	0	0,0	212	12,5	201	14,3
Travaux publics et Approvisionnement	0	0,0	12	0,7	11	0,8
Ensemble des effectifs	**11**	**0,0**	**1 691**	**2,9**	**1 401**	**2,4**

* Les régions administratives ne sont pas identifiées pour les organismes dont le palo est décentralisé. Le personnel de ces organismes est donc inclus dans la région "inconnu".
Régions: 00 = Baie-James; — 01 = Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; — 02 = Saguenay-Lac-Saint-Jean; — 03 = Québec; — 04 = Trois-Rivières; — 05 = Estrie; — 06 = Montréal; — 07 = Outaouais; — 08 = Abitibi-Témiscamingue; — 09 = Côte-Nord; — 10 = Nouveau-Québec; — Inconnu: personnel pour lequel la région n'est pas codifiée.

Tableau 9: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon le ministère ou l'organisme et selon la région administrative, au 31 mars 1982 (suite)

	— 03 —		— 04 —		— 05 —		— 06 —		— 07 —	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires culturelles	514	2,0	25	1,4	6	0,6	289	1,9	20	1,6
Affaires intergouvernementales	375	1,4	0	0,0	0	0,0	7	0,0	1	0,1
Affaires municipales	468	1,8	1	0,1	2	0,2	80	0,5	4	0,3
Affaires sociales	1 339	5,1	4	0,2	5	0,5	206	1,3	1	0,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 338	5,1	197	10,7	84	8,0	660	4,3	28	2,3
Assemblée nationale	691	2,6	0	0,0	0	0,0	13	0,1	1	0,1
Comm. administrative des régimes de retraite	404	1,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. d'appel de francisation des entreprises	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0	0	0,0
Comm. de la fonction publique	41	0,2	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	0,0
Comm. de la repré. électorale	19	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de la santé et de la sécurité du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. de prot. du terr. agric.	43	0,2	0	0,0	0	0,0	22	0,1	0	0,0
Comm. de surveillance de la langue française	1	0,0	0	0,0	0	0,0	28	0,2	0	0,0
Comm. des normes minimales du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Comm. des transports	136	0,5	0	0,0	0	0,0	157	1,0	0	0,0
Communications	966	3,7	16	0,9	9	0,9	131	0,8	12	1,0
Conseil de la langue française	36	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Conseil du statut de la femme	42	0,2	0	0,0	1	0,1	16	0,1	1	0,1
Conseil du trésor	196	0,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Conseil exécutif	527	2,0	0	0,0	0	0,0	20	0,1	0	0,0
Consommateurs, Coop. et Institut. financières	363	1,4	0	0,0	0	0,0	149	1,0	0	0,0
Directeur général des élections	61	0,2	0	0,0	0	0,0	8	0,1	0	0,0
Éducation	1 613	6,2	29	1,6	20	1,9	368	2,5	25	2,1
Énergie et Ressources	1 587	6,1	69	3,7	22	2,1	179	1,2	72	5,9
Environnement	709	2,7	24	1,3	24	2,3	247	1,6	19	1,6
Financement forestier	14	0,1	2	0,1	3	0,3	2	0,0	0	0,0
Finances	920	3,5	0	0,0	0	0,0	150	1,0	0	0,0
Fonction publique	376	1,4	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Habit. et Protect. du consomm.	7	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Immigration	25	0,1	3	0,2	7	0,7	362	2,3	6	0,5
Industrie, Commerce et Tourisme	543	2,1	25	1,4	4	0,4	533	3,5	3	0,2
Justice	2 122	8,1	278	15,1	162	15,4	3 611	23,4	226	18,6
Loisir, Chasse et Pêche	954	3,6	125	6,8	63	6,0	262	1,7	136	11,2
Off. de la langue française	165	0,6	3	0,2	3	0,3	208	1,3	4	0,3
Off. de la protect. du consomm.	86	0,3	5	0,3	4	0,4	86	0,6	5	0,4
Off. de planification et développement du Qué.	128	0,5	5	0,3	3	0,3	22	0,1	6	0,5
Off. des autoroutes du Québec	0	0,0	0	0,0	10	1,0	457	3,0	0	0,0
Off. des personnes handicapées du Québec	0	0,0	49	2,7	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Off. des professions du Québec	39	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Off. des serv. de garde à l'enf.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	23	0,1	0	0,0
Off. du crédit agricole du Québec	231	0,9	18	1,0	8	0,8	33	0,2	1	0,1
Off. du recrutement et de la sélection du person.	184	0,7	3	0,2	3	0,3	27	0,2	4	0,3
Régie de l'assurance-automobile	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie des assurances agricoles du Québec	55	0,2	3	0,2	2	0,2	16	0,1	1	0,1
Régie des rentes du Québec	10	0,0	0	0,0	0	0,0	102	0,7	0	0,0
Régie des services publics	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Régie du logement	57	0,2	0	0,0	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Revenu	39	0,1	13	0,7	6	0,6	204	1,3	6	0,5
Société d'habitation du Québec	2 210	8,4	6	0,3	9	0,9	2 018	13,1	8	0,7
Sûreté du Québec	282	1,1	0	0,0	0	0,0	92	0,6	0	0,0
Transports	156	0,6	40	2,2	25	2,4	549	3,6	41	3,4
Travail et Main-d'oeuvre	3 146	12,0	610	33,1	415	39,4	2 133	13,8	413	34,0
Travaux publics et Approvisionnement	1 276	4,9	263	14,3	138	13,1	1 384	9,0	153	12,6
	1 732	6,6	29	1,6	14	1,3	539	3,5	16	1,3
Ensemble des effectifs	**26 226**	**45,4**	**1 845**	**3,2**	**1 052**	**1,8**	**15 424**	**26,7**	**1 213**	**2,1**

Tableau 9: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon le ministère ou l'organisme et selon la région administrative, au 31 mars 1982 (suite)

	— 08 —		— 09 —		— 10 —		Inconnu*		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires culturelles	10	0,8	3	0,5	0	0,0	2	0,0	907	1,6
Affaires intergouvernementales	0	0,0	0	0,0	0	0,0	42	0,6	425	0,7
Affaires municipales	2	0,2	2	0,3	0	0,0	0	0,0	565	1,0
Affaires sociales	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0	1 564	2,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	72	6,1	53	8,2	0	0,0	33	0,5	2 889	5,0
Assemblée nationale	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0	708	1,2
Comm. administrative des régimes de retraite	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	404	0,7
Comm. d'appel de francisation des entreprises	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0
Comm. de la fonction publique	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	43	0,1
Comm. de la représ. électorale	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	19	0,0
Comm. de la santé et de la sécurité du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 451	34,7	2 451	4,2
Comm. de prot. du terr. agric.	1	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,0	67	0,1
Comm. de surveillance de la langue française	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	29	0,1
Comm. des normes minimales du travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	369	5,2	369	0,6
Comm. des transports	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0	294	0,5
Communications	15	1,3	11	1,7	0	0,0	0	0,0	1 191	2,1
Conseil de la langue française	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	37	0,1
Conseil du statut de la femme	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	61	0,1
Conseil du trésor	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	196	0,3
Conseil exécutif	0	0,0	0	0,0	2	33,3	1	0,0	551	1,0
Consommateurs, Coop. et Institut. financières	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	512	0,9
Directeur général des élections	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	69	0,1
Éducation	19	1,6	18	2,8	0	0,0	1	0,0	2 156	3,7
Énergie et Ressources	188	15,9	83	12,8	0	0,0	16	0,2	2 539	4,4
Environnement	12	1,0	8	1,2	0	0,0	2	0,0	1 099	1,9
Financement forestier	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	24	0,0
Finances	0	0,0	0	0,0	0	0,0	26	0,4	1 096	1,9
Fonction publique	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	377	0,7
Habit. et Protect. du consomm.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6	0,0
Immigration	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	0,2	418	0,7
Industrie, Commerce et Tourisme	3	0,3	1	0,2	0	0,0	47	0,7	1 171	2,0
Justice	163	13,8	102	15,7	0	0,0	20	0,3	7 099	12,3
Loisir, Chasse et Pêche	64	5,4	111	17,1	0	0,0	198	2,8	2 202	3,8
Off. de la langue française	2	0,2	3	0,5	0	0,0	1	0,0	395	0,7
Off. de la protect. du consomm.	2	0,2	3	0,5	0	0,0	0	0,0	203	0,4
Off. de planification et développement du Qué.	3	0,3	5	0,8	0	0,0	0	0,0	183	0,3
Off. des autoroutes du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	26	0,4	493	0,9
Off. des personnes handicapées du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	50	0,1
Off. des professions du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	40	0,1
Off. des serv. de garde à l'enf.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	23	0,0
Off. du crédit agricole du Québec	3	0,3	0	0,0	0	0,0	1	0,0	310	0,5
Off. du recrutement et de la sélection du person.	5	0,4	5	0,8	0	0,0	6	0,1	247	0,4
Régie de l'assurance-automobile	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 729	24,5	1 729	3,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 297	18,3	1 297	2,2
Régie des assurances agricoles du Québec	3	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	86	0,1
Régie des entr. de constr.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	112	0,2
Régie des rentes du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	670	9,5	670	1,2
Régie des services publics	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	58	0,1
Régie du logement	5	0,4	2	0,3	0	0,0	4	0,1	300	0,5
Revenu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0	4 254	7,4
Société d'habitation du Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	374	0,6
Sûreté du Québec	36	3,0	25	3,9	0	0,0	32	0,5	975	1,7
Transports	460	39,0	126	19,8	1	16,7	19	0,3	8 193	14,2
Travail et Main-d'oeuvre	110	9,3	82	12,7	3	50,0	41	0,6	3 863	6,7
Travaux publics et Approvisionnement	3	0,3	3	0,5	0	0,0	9	0,1	2 368	4,1
Ensemble des effectifs	**1 181**	**2,0**	**648**	**1,1**	**6**	**0,0**	**7 070**	**12,2**	**57 788**	**100,0**

Tableau 10: Répartition des effectifs réguliers syndiqués et non syndicables (1) selon l'unité syndicale, au 31 mars 1982.

Unité syndicale	Syndiqués Nombre	%	Non syndicables Nombre	%	Total Nombre	%
Professionnels	8 544	83,3	1 711	16,7	10 255	20,3
Chirurgiens — Dentistes	28	96,6	1	3,4	29	0,1
Médecins	107	96,4	4	3,6	111	0,2
Enseignants	456	99,1	4	0,9	460	0,9
Agents de la paix	2 539	97,9	54	2,1	2 593	5,1
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	28 212	91,5	2 634	8,5	30 846	61,1
Ouvriers	6 174	99,2	49	0,8	6 223	12,3
Ensemble des effectifs	46 080	91,2	4 457	8,8	50 517	100,0

Les corps d'emploi non syndicables n'ont pas été considérés dans ce tableau, tels les agents de la gestion du personnel, les conciliateurs et les commissaires-enquêteurs.

(1) Les employés non syndicables sont ceux qui sont exclus des unités syndicales en vertu de l'article 1 du Code du travail, tels les membres du personnel du Conseil du trésor, du ministère de la Fonction publique, des directions du personnel, des cabinets des ministres et des sous-ministres.

Tableau 11: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi, l'âge et le sexe, au 31 mars 1982

Catégorie d'emploi / Âge	Sexe	Moins de 25 ans Nombre	%	25 à 34 ans Nombre	%	35 à 44 ans Nombre	%	45 à 54 ans Nombre	%	55 ans et plus Nombre	%	Total Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	0	0,0	2	0,6	17	4,7	13	3,6	7	1,9	39	10,8
	H	0	0,0	10	2,8	113	31,4	130	36,1	68	18,9	321	89,2
	T	0	0,0	12	3,3	130	36,1	143	39,7	75	20,8	360	0,6
Cadres supérieurs	F	0	0,0	14	0,6	46	1,8	16	0,6	6	0,2	82	3,2
	H	0	0,0	134	5,3	1 034	40,9	881	34,8	399	15,8	2 448	96,8
	T	0	0,0	148	5,8	1 080	42,7	897	35,5	405	16,0	2 530	4,4
Personnel de maîtrise	F	0	0,0	59	2,1	168	5,9	109	3,9	73	2,6	409	14,5
	H	1	0,0	179	6,3	931	32,9	795	28,1	514	18,2	2 420	85,5
	T	1	0,0	238	8,4	1 099	38,8	904	32,0	587	20,7	2 829	4,9
Professionnels	F	25	0,2	1 099	9,3	540	4,6	220	1,9	105	0,9	1 989	16,8
	H	43	0,4	3 551	29,9	3 443	29,0	1 753	14,8	1 089	9,2	9 879	83,2
	T	68	0,6	4 650	39,2	3 983	33,6	1 973	16,6	1 194	10,1	11 868	20,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	2 651	8,5	9 036	29,0	2 834	9,1	1 817	5,8	1 406	4,5	17 744	56,9
	H	300	1,0	4 821	15,5	3 720	11,9	2 366	7,6	2 209	7,1	13 416	43,1
	T	2 951	9,5	13 857	44,5	6 554	21,0	4 183	13,4	3 615	11,6	31 160	53,9
Agents de la paix	F	14	0,5	38	1,5	18	0,7	23	0,9	11	0,4	104	4,0
	H	43	1,7	936	36,1	822	31,7	435	16,8	253	9,8	2 489	96,0
	T	57	2,2	974	37,6	840	32,4	458	17,7	264	10,2	2 593	4,5
Ouvriers	F	7	0,1	12	0,2	13	0,2	33	0,5	46	0,7	111	1,8
	H	69	1,1	997	16,0	1 413	22,7	1 648	26,5	1 985	31,9	6 112	98,2
	T	76	1,2	1 009	16,2	1 426	22,9	1 681	27,0	2 031	32,6	6 223	10,8
Autres	F	1	0,5	16	7,8	4	2,0	0	0,0	1	0,5	22	10,7
	H	0	0,0	86	42,0	70	34,1	21	10,2	6	2,9	183	89,3
	T	1	0,5	102	49,8	74	36,1	21	10,2	7	3,4	205	0,4
Ensemble des effectifs	F	2 698	4,7	10 276	17,8	3 640	6,3	2 231	3,9	1 655	2,9	20 500	35,5
	H	456	0,8	10 714	18,5	11 546	20,0	8 029	13,9	6 523	11,3	37 268	64,5
	T	3 154	5,5	20 990	36,3	15 186	26,3	10 260	17,8	8 178	14,2	57 768	100,0

Tableau 12: Répartition des effectifs réguliers de la fonction publique selon la catégorie d'emploi, le nombre d'années de service et le sexe, au 31 mars 1982

Années de service / Catégorie d'emploi	Sexe	Moins de 3 ans Nombre	%	3 à 6 ans Nombre	%	7 à 10 ans Nombre	%	11 à 14 ans Nombre	%	15 ans et plus Nombre	%	Total Nombre	%
Personnel hors-cadres	F	18	5,0	11	3,1	5	1,4	1	0,3	4	1,1	39	10,8
	H	53	14,7	70	19,4	69	19,2	56	15,6	73	20,3	321	89,2
	T	71	19,7	81	22,5	74	20,6	57	15,8	77	21,4	360	0,6
Cadres supérieurs	F	14	0,6	27	1,1	22	0,9	9	0,4	10	0,4	82	3 2
	H	139	5,5	374	14,8	442	17,5	548	21,7	945	37,4	2 448	96,8
	T	153	6,0	401	15,8	464	18,3	557	22,0	955	37,7	2 530	4,4
Personnel de maîtrise	F	1	0,0	27	1,0	58	2,1	105	3,7	218	7,7	409	14,5
	H	24	0,8	162	5,7	255	9,0	490	17,3	1 489	52,6	2 420	85,5
	T	25	0,9	189	6,7	313	11,1	595	21,0	1 707	60,3	2 829	4,9
Professionnels	F	401	3,4	784	6,6	489	4,1	149	1,3	166	1,4	1 989	16,8
	H	1 144	9,6	2 897	24,4	2 520	21,2	1 432	12,1	1 886	15,9	9 879	83,2
	T	1 545	13,0	3 681	31,0	3 009	25,4	1 581	13,3	2 052	17,3	11 868	20,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	F	1 642	5,3	5 747	18,4	5 660	18,2	2 019	6,5	2 676	8,6	17 744	56,9
	H	902	2,9	3 019	9,7	3 273	10,5	1 847	5,9	4 375	14,0	13 416	43,1
	T	2 544	8,2	8 766	28,1	8 933	28,7	3 866	12,4	7 051	22,6	31 160	53,9
Agents de la paix	F	31	1,2	26	1,0	6	0,2	17	0,7	24	0,9	104	4,0
	H	80	3,1	634	24,5	638	24,6	472	18,2	665	25,6	2 489	96,0
	T	111	4,3	660	25,5	644	24,8	489	18,9	689	26,6	2 593	4,5
Ouvriers	F	7	0,1	27	0,4	12	0,2	5	0,1	60	1,0	111	1,8
	H	223	3,6	1 243	20,0	1 114	17,9	928	14,9	2 604	41,8	6 112	98,2
	T	230	3,7	1 270	20,4	1 126	18,1	933	15,0	2 664	42,8	6 223	10,8
Autres	F	9	4,4	8	3,9	3	1,5	2	1,0	0	0,0	22	10,7
	H	31	15,1	82	40,0	43	21,0	12	5,9	15	7,3	183	89,3
	T	40	19,5	90	43,9	46	22,4	14	6,8	15	7,3	205	0,4
Ensemble des effectifs	F	2 123	3,7	6 657	11,5	6 255	10,8	2 307	4,0	3 158	5,5	20 500	35,5
	H	2 596	4,5	8 481	14,7	8 354	14,5	5 785	10,0	12 052	20,9	37 268	64,5
	T	4 719	8,2	15 136	26,2	14 609	25,3	8 092	14,0	15 210	26,3	57 768	100,0

Tableau 13: Répartition des effectifs réguliers "personnel hors-cadres et cadres supérieurs" selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982

Corps d'emploi	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
Sous-ministres	1	0,8	27	1,0	28	1,0
Dirigeants et membres	33	27,3	193	7,0	226	7,8
Sous-ministres adjoints et associés	5	4,1	101	3,6	106	3,7
Cadres supérieurs Classe 1	0	0,0	56	2,0	56	1,9
Cadres supérieurs Classe 2	3	2,5	262	9,5	265	9,2
Cadres supérieurs Classe 3	8	6,6	434	15,7	442	15,3
Cadres supérieurs Classe 4	35	28,9	959	34,6	994	34,4
Cadres supérieurs Classe 5	36	29,8	737	26,6	773	26,7
Ensemble des effectifs	121	4,2	2 769	95,8	2 890	100,0

Tableau 14: Répartition des effectifs réguliers "professionnels" selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982

Corps d'emploi	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
Actuaires	3	0,2	33	0,3	36	0,3
Agents culturels	115	5,8	145	1,5	260	2,2
Agents d'information	193	9,7	284	2,9	477	4,0
Agents de développement industriel	17	0,9	345	3,5	362	3,1
Agents de l'approvisionnement	2	0,1	69	0,7	71	0,6
Agents de la gestion du personnel	108	5,4	412	4,2	520	4,4
Agents de la gestion financière	86	4,3	1 167	11,8	1 253	10,6
Agents de rech. et de plan. socio-écon.	320	16,1	1 192	12,1	1 512	12,7
Agents du vérificateur général	13	0,7	60	0,6	73	0,6
Agronomes	26	1,3	356	3,6	382	3,2
Analystes de l'inf. et des procédés adm.	217	10,9	1 171	11,9	1 388	11,7
Architectes	6	0,3	87	0,9	93	0,8
Arpenteurs-géomètres	1	0,1	83	0,8	84	0,7
Attachés d'administration	311	15,6	1 581	16,0	1 892	15,9
Attachés judiciaires	24	1,2	21	0,2	45	0,4
Avocats et notaires	107	5,4	266	2,7	373	3,1
Bibliothécaires	43	2,2	53	0,5	96	0,8
Biologistes	19	1,0	138	1,4	157	1,3
Commissaires-enquêteurs	1	0,1	22	0,2	23	0,2
Conciliateurs	1	0,1	23	0,2	24	0,2
Conseillers d'orientation professionnelle	13	0,7	34	0,3	47	0,4
Dentistes	0	0,0	29	0,3	29	0,2
Diététistes	3	0,2	0	0,0	3	0,0
Ingénieurs	15	0,8	870	8,8	885	7,5
Ingénieurs forestiers	5	0,3	291	2,9	296	2,5
Médecins	19	1,0	92	0,9	111	0,9
Médecins vétérinaires	5	0,3	73	0,7	78	0,7
Professeurs d'école normale	136	6,8	324	3,3	460	3,9
Psychologues	4	0,2	13	0,1	17	0,1
Spécialistes en sciences de l'éducation	100	5,0	407	4,1	507	4,3
Spécialistes en sciences physiques	16	0,8	198	2,0	214	1,8
Traducteurs	44	2,2	30	0,3	74	0,6
Travailleurs sociaux	16	0,8	10	0,1	26	0,2
Ensemble des effectifs	1 989	16,8	9 879	83,2	11 868	100,0

Tableau 15: Répartition des effectifs réguliers "professionnels" selon le grade et le sexe, au 31 mars 1982

Unité syndicale	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
* Grades 5, 6, 7	38	1,9	94	1,0	132	1,1
* Grade 4	22	1,1	32	0,3	54	0,5
Grade 3	428	21,5	1 078	10,9	1 506	12,7
Grade 2	992	49,9	4 049	41,0	5 041	42,5
Grade 1	413	20,8	4 376	44,3	4 789	40,4
Autres	96	4,8	250	2,5	346	2,9
Ensemble des effectifs	1 989	16,8	9 879	83,2	11 868	100,0

* Les grades 4, 5, 6 et 7 comprennent uniquement du personnel enseignant.

Tableau 16: Répartition des effectifs réguliers "techniciens et assimilés" selon le corps d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982

Corps d'emploi	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
Agents de l'aide sociale	459	17,1	617	8,4	1 076	10,8
Agents de la main-d'oeuvre	84	3,1	211	2,9	295	2,9
Agents de la prévention des incendies	0	0,0	10	0,1	10	0,1
Agents d'indemnisation	103	3,8	222	3,0	325	3,2
Agents de recouvrement fiscal	28	1,0	77	1,1	105	1,0
Agents vérificateurs	418	15,6	1 137	15,5	1 555	15,5
Bibliotechniciens	172	6,4	56	0,8	228	2,3
Infirmières et infirmiers	38	1,4	5	0,1	43	0,4
Inspecteurs d'ascenseurs	0	0,0	19	0,3	19	0,2
Inspecteurs d'établiss. hôteliers et touristiques	1	0,0	40	0,5	41	0,4
Inspecteurs de produits agricoles et d'aliments	43	1,6	190	2,6	233	2,3
Inspecteurs des appareils à pression	0	0,0	37	0,5	37	0,4
Inspecteurs des établiss. indus. et commerciaux	0	0,0	211	2,9	211	2,1
Inspecteurs en électricité	0	0,0	196	2,7	196	2,0
Inspecteurs en gaz	0	0,0	30	0,4	30	0,3
Inspecteurs en hygiène publique	11	0,4	90	1,2	101	1,0
Inspecteurs en produits pétroliers	0	0,0	16	0,2	16	0,2
Inspecteurs en tuyauterie	0	0,0	46	0,6	46	0,5
Instructeurs au simulateur	0	0,0	1	0,0	1	0,0
Pilotes d'aéronefs	0	0,0	70	1,0	70	0,7
Techniciens agricoles	15	0,6	172	2,3	187	1,9
Techniciens de l'enregistrement des droits réels	55	2,0	55	0,8	110	1,1
Techniciens de l'entretien des aéronefs	0	0,0	36	0,5	36	0,4
Techniciens de l'équipement motorisé	0	0,0	36	0,5	36	0,4
Techniciens de la faune	11	0,4	109	1,5	120	1,2
Techniciens de laboratoire	126	4,7	235	3,2	361	3,6
Techniciens des travaux publics	20	0,7	1 291	17,6	1 311	13,1
Techniciens en administration	569	21,2	658	9,0	1 227	12,3
Techniciens en arts appliqués et graphiques	52	1,9	259	3,5	311	3,1
Techniciens en eau et assainissement	17	0,6	158	2,2	175	1,7
Techniciens en économie domestique	15	0,6	0	0,0	15	0,1
Techniciens en électronique	0	0,0	158	2,2	158	1,6
Techniciens en foresterie	8	0,3	313	4,3	321	3,2
Techniciens en génie industriel	0	0,0	7	0,1	7	0,1
Techniciens en information	126	4,7	87	1,2	213	2,1
Techniciens en informatique	194	7,2	336	4,6	530	5,3
Techniciens en mécanique du bâtiment	2	0,1	38	0,5	40	0,4
Techniciens en radiologie médicale	4	0,1	0	0,0	4	0,0
Techniciens en ressources minérales	0	0,0	32	0,4	32	0,3
Techniciens judiciaires	112	4,2	64	0,9	176	1,8
Ensemble des effectifs	2 683	26,8	7 325	73,2	10 008	100,0

Tableau 17: Répartition des effectifs réguliers "techniciens et assimilés" selon la classe d'emploi et le sexe, au 31 mars 1982

Classe d'emploi	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
Classe principale	111	4,1	1 194	16,3	1 305	13,0
Autres classes	2 572	95,9	6 131	83,7	8 703	87,0
Total	**2 683**	**26,8**	**7 325**	**73,2**	**10 008**	**100,0**

Tableau 18: Répartition des postes autorisés au 1er avril 1981 et des effectifs réguliers en place au 31 mars 1982, selon le ministère ou l'organisme

Ministère/organisme	Postes autorisés 1981-04-01	Postes autorisés 1982-03-31	Effectifs en place 1982-03-31
Affaires culturelles	932	919	907
Affaires intergouvernementales	435	432	425
Affaires municipales	602	587	566
Affaires sociales	3 533	1 636	1 564
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 001	2 922	2 869
Assemblée nationale	784	801	706
Commission administrative des régimes de retraite	416	409	404
Commission d'appel de francisation des entreprises	2	2	3
Commission de la fonction publique	50	51	43
Commission de la représentation électorale	24	28	19
Commission de protection du territoire agricole	86	85	67
Commission de surveillance de la langue française	34	34	29
Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 450	2 800	2 451
Commission des normes minimales du travail	423	424	369
Commission des transports	296	306	294
Communications	1 243	1 225	1 191
Conseil de la langue française	36	37	37
Conseil du statut de la femme	64	70	61
Conseil du trésor	200	202	196
Conseil exécutif	556	591	551
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	553	545	512
Directeur général des élections	31	74	69
Éducation	2 296	2 246	2 156
Énergie et Ressources	2 621	2 571	2 539
Environnement	1 124	1 134	1 099
Financement forestier	24	24	24
Finances	1 164	1 132	1 098
Fonction publique	412	410	377
Habitation et Protection du consommateur	—	14	8
Immigration	438	434	418
Industrie, Commerce et Tourisme	1 482	1 204	1 171
Justice	7 620	7 514	7 099
Loisir, Chasse et Pêche	2 356	2 318	2 202
Office de la langue française	384	375	396
Office de la protection du consommateur	223	232	203
Office de planification et de développement du Québec	191	186	183
Office des autoroutes du Québec	512	512	493
Office des personnes handicapées du Québec	46	66	50
Office des professions du Québec	50	50	40
Office des services de garde à l'enfance	26	26	23
Office du crédit agricole du Québec	305	311	310
Office du recrutement et de la sélection du personnel	260	255	247
Protection civile	—	—	—
Régie de l'assurance-automobile	1 827	1 919	1 729
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 372	1 419	1 297
Régie des assurances agricoles du Québec	100	103	88
Régie des entreprises de construction du Québec	113	112	112
Régie des rentes du Québec	735	727	670
Régie des services publics	65	64	58
Régie du logement	391	383	300
Revenu	4 563	4 474	4 254
Société d'habitation du Québec	389	389	374
Sûreté du Québec	5 653	5 633	975
Transports	8 673	8 484	8 193
Travail et Main-d'oeuvre	2 092	4 013	3 863
Travaux publics et Approvisionnement	2 448	2 401	2 368
Total	**65 477**	**65 276**	**57 796**

Les données sur les postes autorisés au 1er avril 1981 proviennent du C.T. 132919 du 30 mars 1981. Les données sur les postes autorisés au 31 mars 1982 proviennent du document "État des effectifs gouvernementaux au 31 mars 1982" du Conseil du trésor en date du 31 mars 1982.

Tableau 19: Répartition des entrées en fonction du personnel occasionnel avec ou sans droit de rappel selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1981-1982

Catégorie d'emploi	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	%
Professionnels	840	7,0	1 167	6,9	2 007	6,9
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	7 764	64,3	3 507	20,7	11 271	38,8
Agents de la paix	52	0,4	215	1,3	267	0,9
Ouvriers	1 089	9,0	8 858	52,2	9 947	34,2
Autres	2 335	19,3	3 221	19,0	5 556	19,1
Ensemble des effectifs	12 080	41,6	16 968	58,4	29 048	100,0

Les catégories hors-cadres, cadres supérieurs et personnel de maîtrise n'ont pas été considérées dans ce tableau.

Le personnel occasionnel avec droit de rappel est celui qui, après un premier engagement dans un emploi de nature cyclique de trois mois ou plus, est inscrit sur une liste de rappel et est susceptible d'être réembauché l'année suivante pour le même emploi et ce, selon un ordre déterminé par la durée de service antérieur.

Tableau 20 : Répartition des entrées en fonction du personnel occasionnel avec ou sans droit de rappel selon le ministère ou l'organisme, 1981-1982

Ministère/organisme	Avec droit de rappel		Sans droit de rappel		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires culturelles	20	0,2	628	3,1	648	2,2
Affaires intergouvernementales	0	0,0	112	0,6	112	0,4
Affaires municipales	0	0,0	204	1,0	204	0,7
Affaires sociales	0	0,0	327	1,6	327	1,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	441	5,0	1 287	6,4	1 728	5,9
Assemblée nationale	0	0,0	689	3,4	689	2,4
Commission administrative des régimes de retraite	0	0,0	25	0,1	25	0,1
Commission de la fonction publique	0	0,0	4	0,0	4	0,0
Comm. de la repré. électorale	0	0,0	64	0,3	64	0,2
Commission de la santé et de la sécurité du travail	0	0,0	231	1,1	231	0,8
Comm. de prot. du terr. agric.	0	0,0	96	0,5	96	0,3
Commission de surveillance de la langue française	0	0,0	8	0,0	8	0,0
Commission des normes minimales du travail	0	0,0	79	0,4	79	0,3
Commission des transports	0	0,0	34	0,2	34	0,1
Communications	0	0,0	203	1,0	203	0,7
Conseil de la langue française	0	0,0	8	0,0	8	0,0
Conseil du statut de la femme	0	0,0	34	0,2	34	0,1
Conseil du trésor	0	0,0	22	0,1	22	0,1
Conseil exécutif	0	0,0	170	0,8	170	0,6
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	12	0,1	58	0,3	70	0,2
Directeur général des élections	0	0,0	139	0,7	139	0,5
Directeur général du financement des partis politiques	0	0,0	10	0,0	10	0,0
Éducation	101	1,1	650	3,2	751	2,6
Énergie et Ressources	623	7,1	3 282	16,2	3 905	13,4
Environnement	19	0,2	716	3,5	735	2,5
Financement forestier	0	0,0	10	0,0	10	0,0
Finances	2	0,0	136	0,7	138	0,5
Fonction publique	0	0,0	56	0,3	56	0,2
Habit. et Protect. du consomm.	0	0,0	10	0,0	10	0,0
Immigration	9	0,1	333	1,6	342	1,2
Industrie, Commerce et Tourisme	20	0,2	399	2,0	419	1,4
Justice	0	0,0	1 184	5,8	1 184	4,1
Loisir, Chasse et Pêche	1 252	14,2	1 899	9,4	3 151	10,8
Office de la langue française	0	0,0	133	0,7	133	0,5
Off. de la protect. du consomm.	0	0,0	64	0,3	64	0,2
Off. de la séc. du rev. des chass. et pêch.	0	0,0	1	0,0	1	0,0
Office de planification et de développement du Québec	0	0,0	164	0,8	164	0,6
Office des autoroutes du Québec	68	0,8	0	0,0	68	0,2
Office des personnes handicapées du Québec	0	0,0	33	0,2	33	0,1
Office des professions du Québec	0	0,0	9	0,0	9	0,0
Off. des serv. de garde à l'enf.	0	0,0	23	0,1	23	0,1
Office du crédit agricole du Québec	0	0,0	61	0,3	61	0,2
Office du recrutement et de la sélection du personnel	0	0,0	14	0,1	14	0,0
Régie de l'assurance-automobile	354	4,0	239	1,2	593	2,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	0	0,0	60	0,3	60	0,2
Régie des assurances agricoles du Québec	0	0,0	11	0,1	11	0,0
Régie des entr. de constr.	0	0,0	31	0,2	31	0,1
Régie des rentes du Québec	0	0,0	27	0,1	27	0,1
Régie des services publics	0	0,0	7	0,0	7	0,0
Régie du logement	0	0,0	137	0,7	137	0,5
Revenu	1 279	14,6	2 291	11,3	3 570	12,3
Société d'habitation du Québec	0	0,0	71	0,4	71	0,2
Sûreté du Québec	0	0,0	204	1,0	204	0,7
Transports	4 543	51,7	1 723	8,5	6 266	21,6
Travail et Main-d'oeuvre	45	0,5	1 346	6,6	1 391	4,8
Travaux publics et Approvisionnement	1	0,0	503	2,5	504	1,7
Total	**8 788**	**30,3**	**20 259**	**69,7**	**29 048**	**100,0**

Le personnel occasionnel avec droit de rappel est celui qui, après un premier engagement dans un emploi de nature cyclique de trois mois ou plus, est inscrit sur une liste de rappel et est susceptible d'être réembauché l'année suivante pour le même emploi et ce, selon un ordre déterminé par la durée de service antérieur.

Tableau 21: Répartition des années-personnes occasionnelles attribuées par le Conseil du trésor et utilisation, selon le ministère ou l'organisme, 1981-1982

Ministère/organisme	Années-personnes autorisées	Utilisation 1981 - 1982
Affaires culturelles	171,00	151,92
Affaires intergouvernementales	18,00	17,42
Affaires municipales	103,00	96,69
Affaires sociales	100,00	88,73
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	712,00	628,34
Assemblée nationale	240,00	159,07
Commission administrative des régimes de retraite	15,00	7,17
Commission d'appel de franciscation des entreprises	—	—
Commission de la fonction publique	3,00	1,37
Commission de la représentation électorale	2,00	0,00
Commission de protection du territoire agricole	93,00	92,58
Commission de surveillance de la langue française	5,00	4,83
Commission de la santé et de la sécurité du travail	225,00	88,76
Commission des normes minimales du travail	60,00	56,80
Commission des transports	20,00	17,00
Communications	90,00	89,00
Conseil de la langue française	4,00	3,30
Conseil du statut de la femme	12,00	11,50
Conseil du trésor	11,00	10,06
Conseil exécutif	92,00	83,30
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	60,00	30,20
Directeur général des élections	13,00	13,00
Éducation	347,00	311,41
Énergie et Ressources	1 150,00	1 128,61
Environnement	245,00	214,90
Financement forestier	1,00	1,00
Finances	46,00	48,40
Fonction publique	24,00	24,00
Habitation et Protection du consommateur	3,00	2,80
Immigration	129,75	124,30
Industrie, Commerce et Tourisme	177,50	164,44
Justice	559,00	526,00
Loisir, Chasse et Pêche	1 083,00	986,12
Office de la langue française	69,00	75,59
Office de la protection du consommateur	28,00	26,50
Office de planification et de développement du Québec	84,00	82,70
Office des autoroutes du Québec	190,00	154,83
Office des personnes handicapées du Québec	18,00	17,80
Office des professions du Québec	4,00	3,86
Office des services de garde à l'enfance	—	—
Office du crédit agricole du Québec	36,00	35,50
Office du recrutement et de la sélection du personnel	9,00	8,33
Protection civile	—	—
Régie de l'assurance-automobile	534,00	360,20
Régie de l'assurance-maladie du Québec	75,00	66,72
Régie des assurances agricoles du Québec	24,00	10,23
Régie des entreprises de construction du Québec	17,00	15,07
Régie des rentes du Québec	47,50	44,96
Régie des services publics	6,00	2,18
Régie du logement	72,00	72,87
Revenu	1 103,00	1 103,00
Société d'habitation du Québec	47,75	46,43
Sûreté du Québec	90,00	89,35
Transports	2 798,00	2 645,00
Travail et Main-d'oeuvre	592,70	450,97
Travaux publics et Approvisionnement	339,00	240,01
Total	**11 693,20**	**10 733,46**

Les données proviennent du document "État des effectifs gouvernementaux au 31 mars 1982" du Conseil du trésor en date du 31 mars 1982.

Tableau 22: Répartition des effectifs saisonniers selon le ministère ou l'organisme et selon la catégorie d'emploi, au 31 mars 1982

Ministère/organisme	Agents de la paix Nombre	%	Ouvriers Nombre	%	Total Nombre	%
Agric., Pêcheries et Aliment.	0	0,0	27	7,7	27	7,6
Énergie et Ressources	0	0,0	63	17,9	63	17,7
Loisir, Chasse et Pêche	5	100,0	63	17,9	68	19,1
Transports	0	0,0	198	56,4	198	55,6
Ensemble des effectifs	5	1,4	351	98,6	356	100,0

Les effectifs saisonniers sont ceux qui ont acquis ce statut avant le 29 mars 1978 et qui reviennent à chaque année occuper un emploi de nature cyclique. La fonction publique ne recrute plus d'employés à ce titre, depuis 1978.